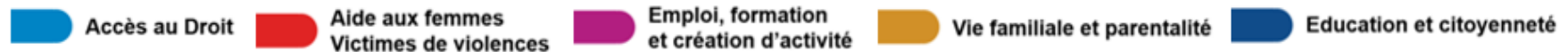
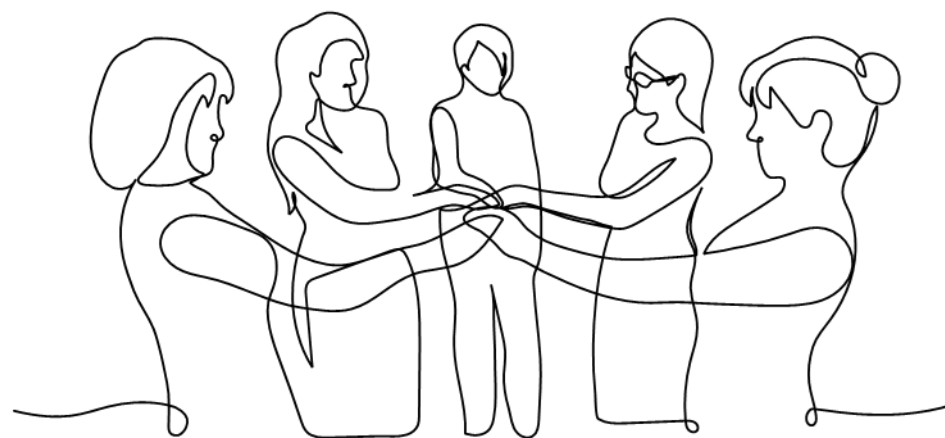


Rapport d'Activité 2025





Sommaire

Rapport moral	3
Présentation du CIDFF 26	6
Notre histoire, nos missions	6
Nos valeurs et nos engagements	9
Le Conseil d'Administration	10
L'équipe salariée	12
Le territoire et les lieux de permanence	14
Nos partenaires	15
Bilan des actions du Pôle « Accès aux droits-Lutte contre les violences »	17
L'organisation du pôle	17
L'accès aux droits	18
La Maison de la Justice et du Droit	20
Le Bureau d'Aide aux Victimes	22
L'Accueil de Jour	24
Le Réseau d'Accueil Citoyen	26
Les appartements relais et d'urgences	29
Les dispositifs appuyés par le CIDFF (TGD, BAR, SDIV, GESR, astreinte)	31
Les interventions sociales en commissariats et gendarmeries	33
Bilan des actions du Pôle « Emploi-Formation »	35
L'organisation du Pôle	35
Les dispositifs portés par le CIDFF : l'accompagnement des femmes et des parents	38
Les permanences d'accueil tout public	38
BAIE-Ariane	39
Part'âge	43
Les dispositifs portés par la MIFE : l'accompagnement des salariés et des seniors	44
Passerelle Emploi	45
Le Club des Créa'ctives	46
Bilan des interventions extérieures : actions de prévention et de sensibilisation	47
Les actions de sensibilisation à destination des jeunes	47
Les actions de formation et d'information collective à destination de tout public	48
Les actions de soutien à la parentalité et de médiation familiale	49
Les actions de prévention de récidive en matière de violences au sein du couple et sexistes	50
Bilan financier et compte de résultats	51
Perspectives 2025	55
Remerciements	57

I- Rapport moral

Cette année encore, notre association a poursuivi son engagement féministe avec détermination, dans un contexte social et politique marqué par des reculs inquiétants des droits des femmes, mais aussi par une mobilisation collective toujours plus forte.

Nous avons continué à défendre une société fondée sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le respect du consentement, la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, ainsi que la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes et des minorités de genre.

Au fil de nos actions, permanences, ateliers, campagnes de sensibilisation et accompagnements, nous avons constaté l'ampleur persistante des violences conjugales, des violences sexuelles, du harcèlement et des discriminations. Derrière les chiffres, il y a des vies, des parcours marqués par l'isolement, la peur, l'emprise et trop souvent le silence imposé.

Cette année je souhaite être optimiste et mettre le focus sur les avancées obtenues en 2025/2026 après un travail de fond des féministes sur deux points : le viol conjugal et la loi SURE.

Le viol conjugal demeure une réalité encore largement minimisée dans notre société. Pourtant, le consentement ne disparaît ni dans le mariage ni dans la vie de couple. Nous réaffirmons avec force qu'aucune relation affective, familiale ou conjugale ne peut justifier une atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'une personne.

Maître Gisèle HALIMI en 1978 exigera la criminalisation du viol et l'obtiendra lors du procès d'Aix en Provence.

En conséquence la loi du 23 décembre 1980 condamnera enfin le viol comme un crime.

Il faudra néanmoins attendre 1990 pour que la Cour de Cassation reconnaisse le viol entre époux.

Va-t-on alors remettre en cause le mythe du « *devoir conjugal* » utilisé par certaines juridictions comme le Tribunal correctionnel ou le Juge aux affaires familiales ?

Non. Il faudra de nouveau attendre 2006 pour que la décision de la Cour de Cassation soit entérinée et que le viol entre partenaires soit une circonstance aggravante.

Pour autant, des décisions de divorces étaient encore rendues pour faute à l'encontre de l'épouse au titre du refus du devoir conjugal, alors que ce dernier n'a jamais existé dans le code !

La CEDH condamnera la France en 2025 à ce titre.

Ce mercredi 1er avril, les membres de la commission des Lois du Sénat ont adopté la proposition de loi visant à mettre fin au devoir conjugal comme l'a fait l'Assemblée nationale.

Nous le saluons mais il a fallu 46 ans pour que le viol conjugal soit réellement pris (tant au niveau pénal que civil) en compte depuis la reconnaissance du viol et combien de temps encore pour que cette future loi soit effective ?

Notre bataille est continue et notre attention perpétuelle.

Aucun relâche ne peut avoir lieu.

Notre association a également pris position face aux débats législatifs récents concernant les droits des victimes et l'accès à la justice. Nous resterons vigilantes quant aux réformes susceptibles d'affaiblir l'accompagnement humain, juridique et social des femmes victimes de violences. L'accès au droit, à l'écoute et à la protection doit rester une priorité publique.

D'où notre implication.

La loi SURE (« Sanction Utile, Rapide et Effective ») est un projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes, présenté en Conseil des ministres le 18 mars 2026 et adopté par le Sénat le 14 avril 2026. Son objectif affiché est de désengorger les juridictions criminelles.

Le CIDFF partage évidemment l'**objectif prioritaire** du ministère de la Justice qui est de **réduire les délais** des procédures pour les crimes et de **limiter la victimisation secondaire** durant le procès.

Mais attention, pas au détriment des droits des victimes et le CIDFF est donc en désaccord avec les mesures proposées par le ministère pour y parvenir.

D'où une mobilisation forte car à l'origine :

La PJCR (Procédure de Jugement des Crimes Reconnus), dite procédure de plaider coupable :

- Porte atteinte au caractère contradictoire et à l'oralité des débats : c'est la fin du rôle pédagogique des débats.
- Est inadaptée aux réalités des victimes et n'apporte pas de garantie de respect de leur consentement éclairé : 10 jours laissés au victime (porté ensuite à 15 jours) pour s'y opposer. Or la victime n'a pas toujours un avocat et est tentée

d'accepter la PJCR pour avoir un jugement plus rapide même si l'auteur n'admet qu'une partie des faits.

- La PJCR pourrait être un outil stratégique pour les agresseurs qui pourront s'en servir pour admettre le minimum et obtenir le maximum d'avantages. Le rapport asymétrique entre la victime et l'auteur se confirmerait entre la victime et la justice.
- En CRPJ délictuelle, les infractions à caractère sexuel sont exclues, en CRPJ criminelle, cela serait possible, le viol deviendrait un sous crime.

Pour les Cours Criminelles Départementales :

- Modification des CDD en remplaçant des assesseurs professionnels par des assesseurs citoyens et de mettre un président autre que celui de la Cour d'Assises donc moins spécialisé.
- Moins de débats en CDD en limitant à 2 au lieu de 5 en experts et témoins cités par les parties.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Risque de procédures accélérées mais dégradées.➤ Ne remédie en rien aux carences de moyens structurels sur le plan humain, matériel et financier qui persistent.➤ Il faut une justice spécialisée, dotée de moyens suffisants pour pouvoir juger sereinement les affaires de violences sexistes et sexuelles, dans le respect des droits des victimes et de leur temporalité. |
|---|

Ainsi on reconnaît les faits à minima et on met de côté les circonstances aggravantes (minorité, vulnérabilité, liens familiaux.) ?

On s'attaque avec le plaider coupable à ce qui est primordial lors d'un procès de cour d'assises et de CDD : la publicité et l'oralité des débats.

A la suite du Procès de Bobigny en 1972, Gisèle HALIMI alertait déjà :

« Nous voulons donc : Cour D'Assises et publicité. Parce que nous pensons qu'une chose pour un homme est de violer, et autre chose est de vouloir qu'on le sache dans son village, dans son travail, dans les journaux. Donc la publicité peut jouer comme un moyen de dissuasion. »

Or l'accord aura lieu confidentiellement et seul l'homologation sera publique donc aucuns détails, aucuns débats.

La mobilisation massive des associations et des avocats contre ce projet qui avait avancé sans eux, mais qui poursuivait son chemin en étant validé par le Sénat et retourné devant l'Assemblée Nationale a permis un recul récent du Garde des Sceaux avec une exclusion des viols ainsi que de l'ensemble des crimes passibles de la Cour d'Assise de la procédure de plaider coupable.

Tout est bataille mais nous arrivons à des avancées. Pour autant il ne faut pas se relâcher ce qui pourrait arriver au regard des problèmes principalement financier que rencontre entre autres le CIDFF avec des baisses de subvention alors que la demande est croissante.

L'accompagnement serein est compliqué quand une épée de Damoclès est suspendue au-dessus de nos têtes.

Cette année a aussi été celle de la solidarité et de la sororité. Grâce à l'implication des salariées, partenaires, de certains volontaires, des membres du Conseil d'Administration et du Bureau, nous avons pu

maintenir des espaces de parole, d'accueil et d'émancipation indispensables. Nous saluons le courage des femmes accompagnées, qui nous rappellent chaque jour pourquoi notre combat reste nécessaire.

Je tiens tout particulièrement à exprimer ma gratitude à l'ensemble des salariés, qui chaque jour par leur énergie et leurs compétences apportent des réponses claires ainsi qu'un soutien adapté aux personnes que nous accueillons, ce qui entraîne des prises de décisions éclairées, facilite les démarches de changement et favorise une perspective d'Espoir.

Merci pour votre engagement.

Face aux violences, aux inégalités économiques, aux discriminations et aux attaques contre les droits des femmes, nous continuerons à porter une parole féministe forte, inclusive et indépendante.

Notre association poursuivra son travail de terrain, d'éducation populaire et de plaidoyer, convaincue qu'aucune avancée n'est acquise définitivement et que l'égalité se construit collectivement, chaque jour.

La Présidente

Séverine LAMBERTON



II- Présentation du CIDFF de la Drôme

A) Notre histoire, nos missions

L'histoire du CIDFF-26

- **50 ans** d'existence (création le 24 juin 1975)
- Coordinateur de la **MJD** depuis 2001
- Harmonisation dénomination en 2007 (du CIF au CIDFF)
- **Membre du réseau national** des CIDFF à travers son adhésion à la FNCIDFF et la FRCIDFF-AuRA
- Membre du réseau France Victimes
- Porteur de la **MIFE** depuis 2012

Nos objectifs

- Informer et renseigner les femmes et les familles sur leurs droits dans une approche globale
- Favoriser l'autonomie des femmes
- Faire évoluer la place des femmes dans la société
- Contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes

Notre objet social

Mettre à disposition des femmes et des familles, dans des permanences prévues à cet effet, toute information à caractère juridique, familial, professionnel, social, économique, éducatif et de santé, tendant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexistes





Nos missions

- Favoriser l'accès aux droits du public en général et des femmes en particulier par **l'accueil, l'écoute, l'information gratuite**,
- Favoriser l'autonomie socio-économique et professionnelle des publics accompagnés
- Favoriser la **promotion de l'égalité** entre les femmes et les hommes et **sensibiliser** au respect et à l'égalité entre les femmes et les hommes,
- **Proposer une aide et un accompagnement aux femmes victimes de violences** quel que soit leur âge, que ce soit dans l'espace public, professionnel ou familial,
- Diffuser toute information concernant nos champs de compétences
- Remonter et porter à la connaissance de la FNCIDFF et de nos partenaires les problèmes spécifiques exprimés par les femmes reçues par le CIDFF dans l'objectif de **faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité** entre les femmes et les hommes

Nos moyens d'action

- **25 lieux de permanences**
- **7 axes d'intervention** : Accès au droit (juridique et emploi) ; accompagnement emploi et MIFE ; accueil de jour ; hébergement et mise à l'abri ; ISCG ; prévention, formation et sensibilisation
- Une **couverture départementale** (14 villes)
- Un réseau de **partenaires institutionnels et associatifs** sur le territoire
- Une **équipe pluridisciplinaire** de 20 salariés
- Des membres engagés dans nos **instances de gouvernance**
- Une **vingtaine de bénévoles**
- **50 ans d'expérience**, d'actions de terrain et d'accompagnement des femmes et des familles
- **10 intervenants extérieurs** en soutien à nos actions

Nos adhésions

- FN-CIDFF
 - FR-CIDFF Aura
 - France Victimes
 - INTERMIFE
- Et bien d'autres (FOL, Chrysalys...)

Nos agréments et labels

- Agrément-convention « **CIDFF** » de la Préfecture de Région, Direction de l'Action Sociale et des Familles (22-26)
- Reconnaissance de la Cour d'Appel de Grenoble de notre qualité d'**Association d'Aide aux Victimes** spécialisée sur les violences faites aux femmes pour l'ensemble du département
- Labélisation de la Région en qualité de **service public régional de l'orientation** (SPRO)
- Agrément **Jeunesse et éducation populaire** de la Préfecture de la Drôme, Direction Départementale de la Cohésion sociale



B) Nos valeurs et nos engagements

Compte tenu de la mission d'Intérêt Général confiée par l'Etat au CIDFF, l'association

Œuvre et agit selon les principes et valeurs de

- Gratuité d'accueil pour les publics
- Egalité de traitement
- Territorialité (ensemble du département couvert)
- Neutralité politique et confessionnelle
- Laïcité
- Emancipation et autonomisation

S'engage à accueillir et informer toute personne avec

- Bienveillance
- Non-discrimination et non jugement
- Respect Mutuel
- Ecoute
- Confidentialité

L'association s'est engagée à respecter la **charte de la Diversité**, ainsi que le **contrat d'engagement républicain**¹ relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :

Respect des lois et symboles de la République

Liberté des membres de l'association

Liberté de conscience

Egalité et non-discrimination

Fraternité et prévention de la violence

Respect de la dignité de la personne humaine

¹ Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000

C) Le Conseil d'Administration

Le Rôle du Conseil d'Administration (CA) : Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour décider de toute opération nécessaire à l'administration de l'association et à la réalisation de ses objectifs, à l'exception des actes qui sont réservés à l'Assemblée Générale. Il autorise la Présidente à passer les actes nécessaires au fonctionnement de l'association. Il arrête les comptes de l'exercice écoulé et approuve le budget.

La composition du Conseil d'Administration :

Membres actifs avec voix délibérative (bureau)	Présidente	Mme Séverine LAMBERTON
	Secrétaire	Mme Josette FRACHISSE
	Trésorière	Mme Marie-Josée GELAS
	Trésorière adjointe	Mme Patricia MILLIER
Membres actifs avec voix délibérative		Mme Assia ADOUANE
		Mme Françoise CASALINO
		Mme Pascale EVIEUX*
		Mme Anny FRANDON
		Mme Anne-Sophie GIOVANNA
		Mme Martine LOURSAC*
		M. Michel ZINZIUS
Membres associés avec voix délibérative	AVF (Accueil des Villes Françaises) Valence	Mme Marie-Jo MERCET
	Planning Familial	Mme Isaline GAILLARD-SERUSCLAT
	Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence 26	Mme Emmanuelle MORCEL
	Mission Locale (Valence-Romans Agglo)	M. Régis PONSICH
<i>*démission au cours du 1^{er} trimestre 2026</i>		

Membre associé avec voix consultative	UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) 26	Mme Sylvie REVERBEL ou Mme Marie-Noëlle DESCOMBE
Membres invités avec voix consultative	Présidente de la Fédération Régionale des CIDFF	Mme Reine LEPINAY
	Présidente de la Fédération Nationale des CIDFF	Mme Danièle Bousquet ou Mme Clémence PAJOT
	Mairie de Romans	Mme Pascale SAUJOT
	Mairie de Valence	Mme Laurence DALLARD
	Valence Romans Agglo	Mme Karine GUILLEMINOT
	Caisse d'Allocations Familiales 26	Mme Claudie AUBRY
	Conseil Départemental de la Drôme	Mme Françoise CHAZAL ou Mme Véronique PUGEAT
	Tribunal de Grande Instance	M. le Président BARBIER
	Directrice du CIDFF de la Drôme	Mme Florence JACQUES
Membres d'honneur avec voix consultative		Mme Brigitte ESTOUR
		Mme Annie MAZURAY
		Mme Nicole ROCHAS

Les administrateurs sont élus en Assemblée Générale pour une durée de 3 ans.

Le renouvellement partiel des administrateurs, l'élection des membres du Bureau ainsi qu'une révision des statuts ont eu lieu lors de l'Assemblée en Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2025.

En 2025, il y'a eu **4 Conseils d'administration, 11 réunions du Bureau** et autres réunions thématiques (bénévolat, RH, violences, finances,...). Nos membres étant tous bénévoles, leur contribution volontaire en nature a été estimée à 6 500€ en 2025 soit environ 500h consacrées à la gestion de la gouvernance.

D) L'équipe salariée

Pour mener à bien sa mission d'intérêt général confiée par l'Etat depuis près de 50 ans, le CIDFF de la Drôme s'appuie sur **une équipe pluridisciplinaire de professionnels formés** et fait ponctuellement appel à des prestataires (psychologue, sophrologue, ...).

Nos expertises

- L'accès aux droits
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- L'emploi, la formation et la création d'activité
- La vie familiale et la parentalité
- L'éducation à l'égalité et la citoyenneté
- La professionnalisation d'acteurs
- La prévention des violences conjugales et familiales

Nos métiers

- Juriste
- Conseiller en insertion professionnelle / économie sociale et familiale
- Travailleur social : intervenant social en gendarmerie-commissariat, assistant social, éducateur
- Médiatrice familiale
- Fonction administrative (chargée d'accueil et administratif, directrice, directrice adjointe)

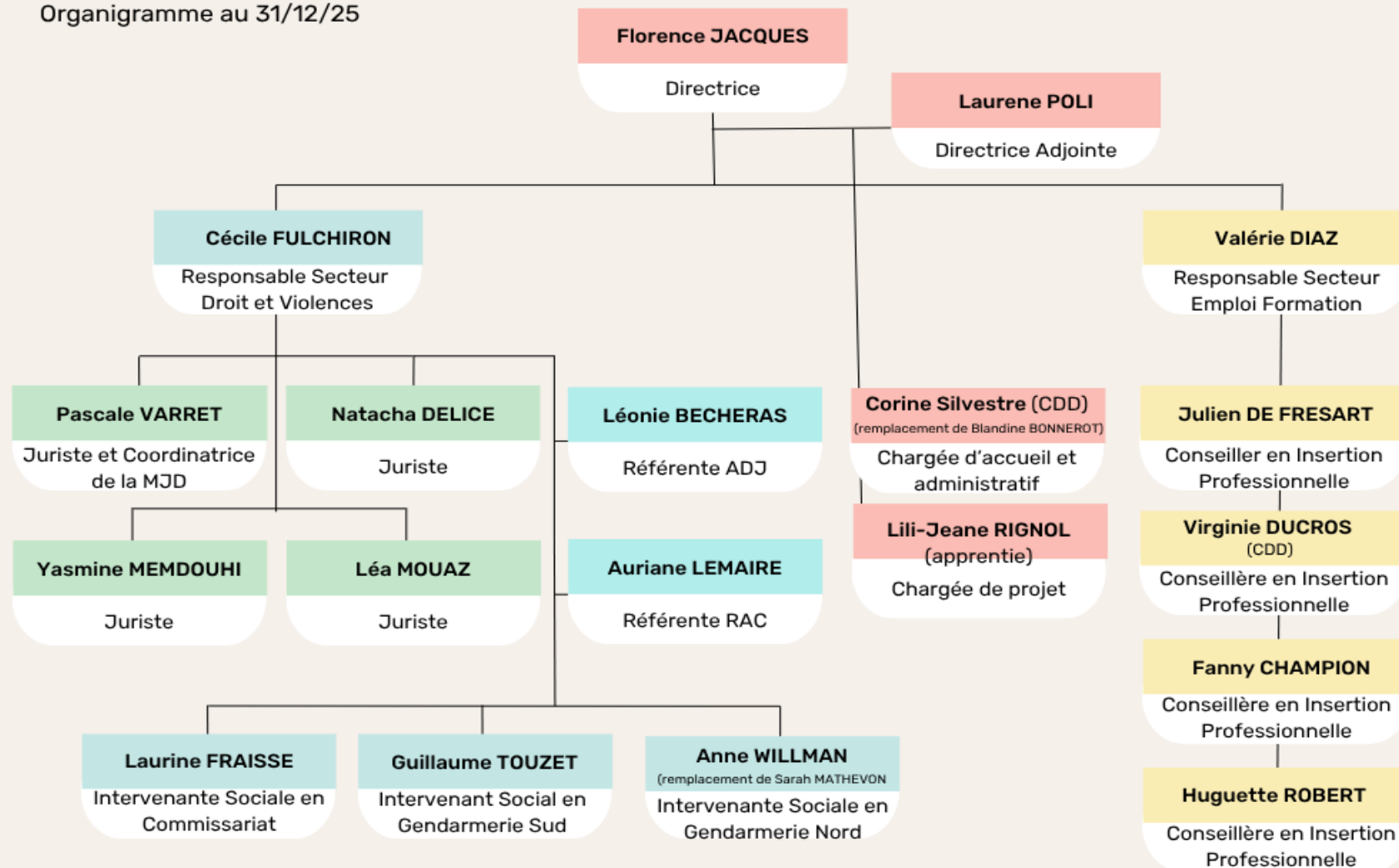
Les chiffres clés 2025

- 23 personnes employées en CDI
- 5 personnes employées en CDD
- 6 entrées (dont 2 en CDI)
- 8 sorties (dont 4 fin de CDD)
- 18.5 ETP (équivalent temps plein)
- 7 métiers/fonctions différentes

Les chiffres clés 2025

- 6 séances d'APP (analyse de la pratique professionnelle)
- 6 réunions du CSE (élection en début d'année)
- 2 réunions plénières
- 223 heures formations, séminaires, colloques suivies par les salarié.es

Organigramme au 31/12/25



E) Le territoire et les lieux de permanence

Le CIDFF de la Drôme est présent sur l'ensemble du département.

Nos équipes vous accueillent **sur RDV** du lundi au vendredi sur leurs permanences (en Mairie, MJC, CCAS, Commissariat, Gendarmerie, Tribunal, Maison de la Justice etc.).

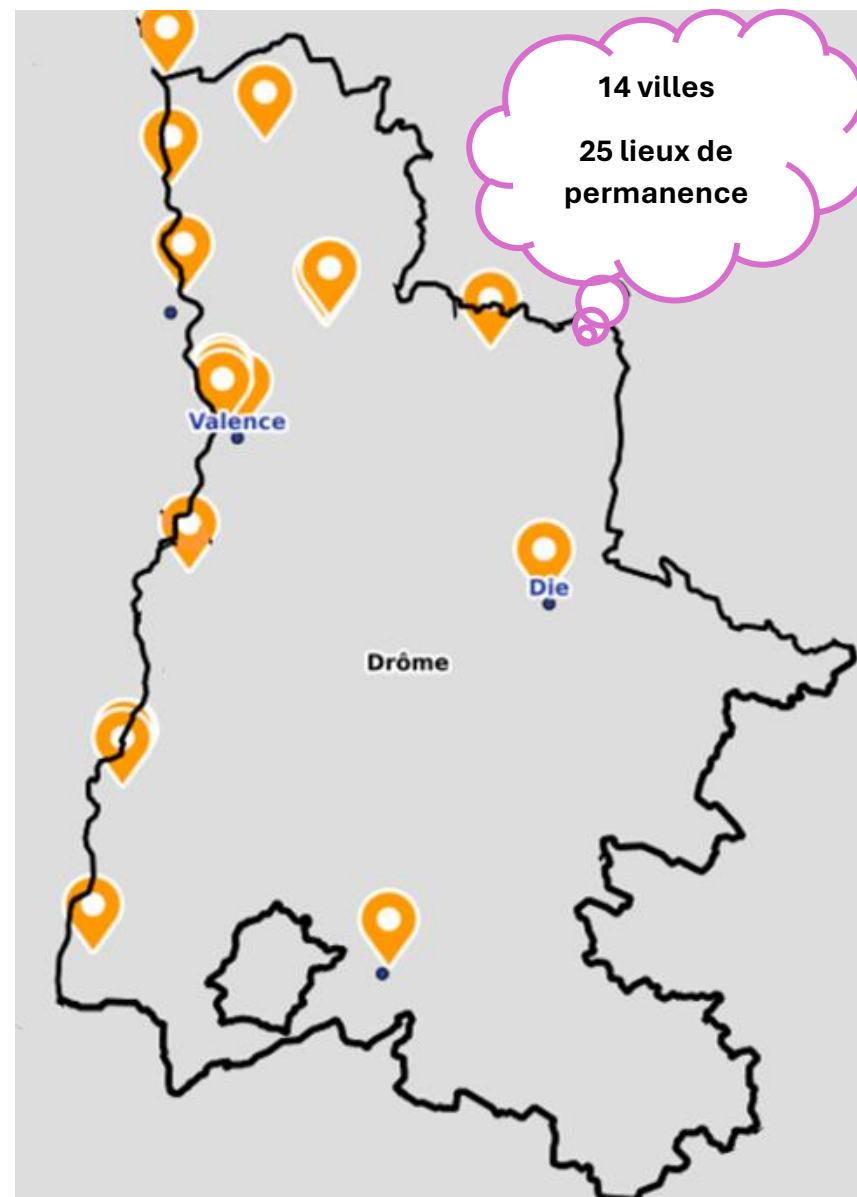
Nous sommes présents dans les villes suivantes, du Nord au Sud :

St Rambert d'Albon	AAD + BAV
Châteauneuf de Galaure	AAD + BAV
St Vallier	AAD + BAV
Tain l'Hermitage	AAD + BAV + EF
Romans sur Isère	AAD + BAV + EF
St Jean en Royans	AAD + BAV
Bourg de Péage	AAD + BAV
Valence	AAD + BAV + EF
Bourg les Valence	AAD + BAV
Livron	AAD + BAV
Die	AAD + BAV
Montélimar	AAD + BAV + EF
Pierrelatte	AAD + BAV + EF
Nyons	AAD + BAV

AAD = accès au droit

BAV = bureau d'aide aux victimes

EF = emploi-formation



F) Les partenaires

Nos partenaires institutionnels et financeurs

- Ministère chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes
- Ministère de la Justice
- Ministère des Sports et de la Jeunesse (FDVA)
- Ministère de l'Education Nationale
- CAF
- Fonds Social Européen
- Région AURA
- Préfecture de la Drôme (FIPD)
- Conseil Départemental
- CDAD 26
- DREETS
- Valence-Romans Agglo
- Communauté de communes du Val de Drôme
- Communes : Anneyron, Livron, Montélimar, Nyons, Pierrelatte, St-Vallier, Tain, Valence, ...

Nos partenaires d'action

- Tribunal et Parquet de Valence
- CMS et centres hospitaliers du département
- France Travail
- Aide Sociale à l'Enfance
- Mission Locale
- Brigades de gendarmerie du département
- Commissariats de Valence, Romans et de Montélimar
- Familles du Réseau d'Accueil Citoyen
- FN-CIDFF et FR-CIDFF
- Entreprises



Nos autres soutiens et partenaires relais

- Intermife Aura
- Les Entreprises du Cœur
- Fondation des Femmes
- CCAS de nos villes d'intervention
- MPT/MJC de nos villes d'intervention
- Sauvegarde 26
- Soroptimist
- Théâtre de Peyrus
- Planning Familial
- ANEF-CPCA
- L'AFPA
- Le SIAO
- SOLIHA & ADOMA
- L'AFPA
- Nos donateurs

Et bien d'autres encore !

Les actions du CIDFF 26 sont menées grâce au soutien financier, technique et logistique des partenaires suivants.

Nous les remercions vivement pour leur confiance et leur engagement à nos côtés.



III- Bilan des actions du Pôle « Accès aux droits – Lutte contre les violences »

A) L'organisation du pôle

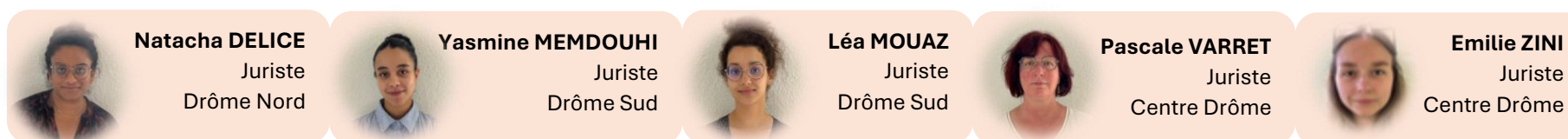
Depuis sa création il y'a 50 ans, l'approche et l'accompagnement proposés par le CIDFF évoluent en lien avec les adaptations réglementaires, législatives et de politiques publiques qui traduisent les changements des grands enjeux de société. Historiquement tournés vers l'accès aux droits et à l'information, **on observe depuis plusieurs années un développement prépondérant de nos actions en faveur de la lutte contre les violences** subies par les femmes et les enfants. Les situations personnelles et familiales auxquelles le CIDFF est confronté, tendent également à se complexifier, requérant une **meilleure couverture territoriale, un plus fort maillage partenarial, une montée en compétence et une plus grande pluridisciplinarité** dans nos équipes. Habilitation en qualité d'Association d'Aide aux Victimes en direction des Femmes Victimes de Violences, portage de dispositifs de mise en sécurité (Téléphone Grand Danger, Bracelet Antirapportement, Sortie de Détention Information Victime), présence d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries, coordination de la Maison de la Justice et du Droit etc. sont autant d'exemples de **l'adaptation constante de l'association aux mutations sociétales**.

L'organisation du pôle a évolué dans ce sens, afin de, toujours et au plus près, répondre aux besoins des publics accompagnés.



B) L'accès aux droits

1. L'équipe de juristes en 2025



Nos juristes ont pour mission d'**informer et renseigner sur les droits**. Leurs attributions sont **différentes des avocats**, qui exercent quant à eux, un rôle de conseil, de certification et de représentation de leurs clients, selon des règles professionnelles et déontologiques encadrées par la loi.

2. Les chiffres clés de l'année 2025

Clé de voûte du fonctionnement du CIDFF, le service d'accès aux droits offre une **information globale** et propose **des réponses individualisées et concrètes** en matière de droit de la famille, droit social, droit de la consommation, droit des étrangers, etc.

Une expertise particulière a été développée autour des **problématiques liées à la situation des femmes et des familles**.

L'accès aux droits est pensé et déployé dans l'objectif de **donner, à tout public, les moyens d'accéder à une pleine citoyenneté** et à une réelle autonomie et de **favoriser l'émancipation, les parcours** d'intégration et d'autonomisation.

Notre crédo : **faire connaître les droits pour pouvoir les faire valoir !**

**2 137
bénéficiaires**

**4 055 demandes
traitées**

**2 711 entretiens
individuels**

**22 lieux de
permanence**

Délivrance de l'information

69% en rdv physique
31% en rdv téléphonique

83% de femmes

14% d'hommes

3% de familles/couples

Durée de l'entretien

61% de -1h
(Dont 47% compris entre 30min et 1h)

39% de +1h

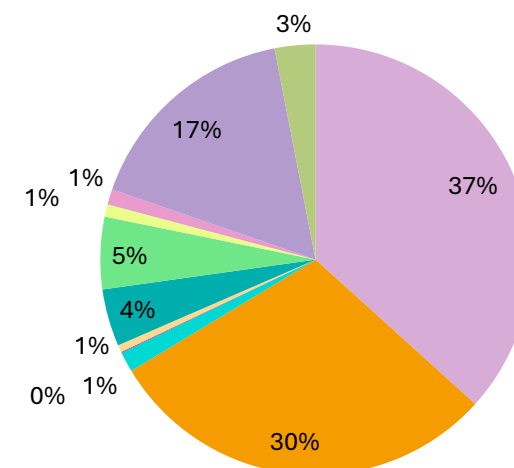
8% de -25 ans
22% entre 26 et 35 ans
31% entre 36 et 45 ans
19% entre 46 et 55 ans
18% de + de 56 ans
3% non renseigné

**15% en provenance de
milieu rural (ZRR)**

**9% du public en
provenance des QPV**



Répartition par catégorie des
demandes formulées



■ Droit de la famille
 ■ Lutte contre les violences sexistes et sexuelles et discriminations
 ■ Droit du travail
 ■ Santé et Vie affective, relationnelle et sexuelle
 ■ Parentalité, conjugalité
 ■ Aide aux victimes (droit pénal)
 ■ Droit des étrangers
 ■ Insertion professionnelle, formation, création d'entreprise

C) La Maison de la Justice et du Droit

Les maisons de justice et du droit (MJD) ont principalement pour but de **rapprocher la justice quotidienne des citoyens** qui y ont difficilement accès. L'accueil est **gratuit, anonyme et confidentiel**. Les MJD sont placées sous l'autorité du procureur de la République et du président du tribunal judiciaire où elles sont implantées.



Pascale VARRET
Juriste &
Coordinatrice MJD

Le rôle des MJD est, par l'action d'acteurs présents sur les permanences, d'apporter des réponses aux publics nécessitant **l'apport d'informations juridiques, de conseils, de conciliations ou d'accompagnement**. Les intervenants peuvent être des avocats, des magistrats, des commissaires de justice, des notaires, des associations d'aide aux victimes, des médiateurs et conciliateurs de justice, des écrivains publics, des défenseurs des droits, ou encore des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Depuis 2012, fort du partenariat historique avec la Justice et les collectivités locales, **le CIDFF porte la mission de coordination de la MJD de la Drôme**, créée en 2001 et localisée à Romans-sur-Isère.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs carences du poste de greffière chargée d'accueil, ayant entraîné plusieurs périodes de fermeture de la MJD et un surcroît d'activité de Mme Varret qui a suppléé différentes absences. Mme Varret a la charge de :



- Vérifier les décrets de nomination des intervenants et les conventions
- Rédiger le bilan qualitatif chiffré et le présenter
- Organiser et animer les réunions du Conseil
- Représenter la MJD sur place et à l'extérieur (réunions, invitations)
- Elaborer, suivre et mettre en œuvre des projets de promotion de l'accès au droit
- Accueillir et gérer les stagiaires (26 en 2025)
- Gérer l'administratif et les événements exceptionnels
- Assurer l'intérim de la greffière (accueil physique ou téléphonique, suivi des audiences DPR, gestion des plannings)

La MJD concentre de nombreux professionnels dont le métier ou les missions concourent à l'accès au droit. Mme Varret est en charge de l'aide aux victimes, bureau du CIDFF spécialisé sur les violences faites aux femmes et reçoit en urgence les personnes envoyées par les partenaires en cas de violences ou de séparations difficiles. En 2025, la coordinatrice relève que l'Aide aux Victimes a nécessité un temps important et croissant de rédaction et remplissage de requêtes.

17 855 personnes reçues sur l'ensemble de la MJD

Dont **9 369** sur l'accueil (information juridique de 1^{er} niveau)

4 837 sur l'accès au droit

507 sur les modes amiables

1 388 sur l'aide aux victimes

1 754 sur l'activité pénale

10 informations collectives
animées ou coanimées soit

210 personnes sensibilisées



*Intervention auprès des étudiants en
Droit de la faculté de Valence (25/11)*

Sur le BAV-CIDFF à la MJD

161 femmes accompagnées

491 entretiens juridiques

23 d'entre elles, soit 15% ont
bénéficié d'une mesure de
protection (TGD)

Sur l'AAD-CIDFF à la MJD

117 personnes reçues en rdv

45% des demandes relatives
au droit de la famille

87% de femmes

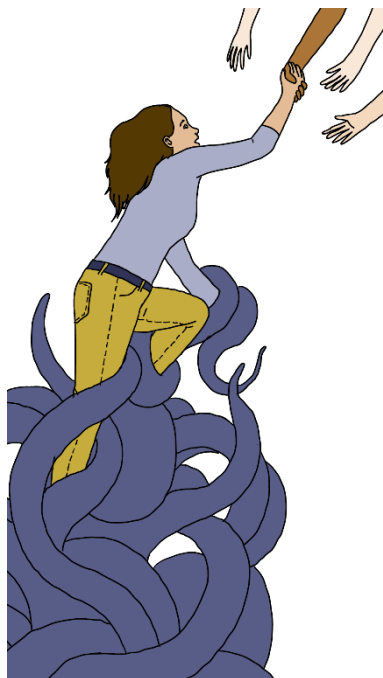
NB : prière de nous contacter si vous souhaitez
consulter le rapport d'activité 2025 de la MJD

D) Le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV)

Le CIDFF de la Drôme est reconnue par le ministère de la Justice comme **Association d'Aide aux Victimes spécialisée pour les Femmes Victimes de Violences**. Pour remplir cette mission, le CIDFF s'appuie sur l'expertise et la connaissance approfondie des problématiques rencontrées dans le champ des violences de l'ensemble des membres du Pôle, tous formés à l'écoute et la prise en charge des femmes victimes de violences. Différents types de dispositifs sont mis en place ou appuyés par le CIDFF, et ce, toujours dans une logique partenariale et coopérative avec les institutions et partenaires impliqués dans ce domaine.

Le rôle d'un BAV

- Offrir un accueil de qualité dès les faits
- Informer les victimes sur leurs droits
- Evaluer la situation et les besoins et proposer le suivi adapté
- Assurer une prise en charge pluridisciplinaire
- Informer sur le processus de la violence/ comment sortir de l'emprise / comment se protéger
- Accompagner dans les procédures et sur la durée
- Aider à la reconstruction, la reprise d'estime et de confiance en soi



Les dispositifs portés par le CIDFF

- Permanences BAV
- Accueil de Jour (2 lieux)
- Réseau d'Accueil Citoyen

Les dispositifs appuyés par le CIDFF

- Téléphone Grand Danger (TGD)
- Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)
- Stage de Responsabilisation destiné aux Auteurs de Violences Conjugales (SRAVC)
- Sortie de Détention Information Victime (SDIV)

Engagé contre **toutes les formes de violences** (sexistes et sexuelles, conjugales et intrafamiliales, physiques, économiques, administratives, verbales et psychologiques...), le CIDFF cherche à travers son action, à combattre un archaïsme social qui **entrave la liberté, l'intégrité et la sécurité des femmes**.

Soutenir les femmes victimes de violences, c'est les aider à se reconstruire. Cette reconstruction passe par une **reconnaissance du vécu de la victime sur le plan personnel, social et judiciaire**, ainsi que par une information et un accompagnement dans la durée pour celles qui le sollicitent.

- L'information donnée est de **nature juridique** (droit civil, droit pénal et droits sociaux)
- L'accompagnement proposé se traduit par la mise en œuvre de **mesures personnalisées** sur le plan des démarches pratiques (mise à l'abri des victimes, dépôt de plainte, procès, recherche de logement, d'emploi...).

1 411 personnes reçues en permanences BAV
au cours de **3 170 entretiens/rdv**

14% des bénéficiaires ont
moins de 26 ans

60% ont entre 26 et 45 ans

7% ont plus de 65 ans

72% des bénéficiaires sont
séparés ou en cours de
séparation

22% sont en couple

16% des victimes résident
dans les QPV

18% des victimes résident
en milieu rural

56% des femmes reçues ont
des enfants à charge
74% en situation de
monoparentalité

*Les enfants sont trop souvent les victimes
collatérales non prises en charge des
violences intrafamiliales*

95% des situations de violences
accompagnées
concernent des Femmes

(88% sont liées aux VSS)

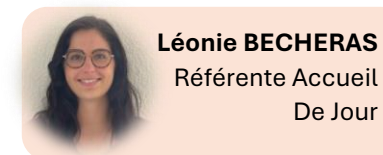
**88% concernent des violences
au sein du couple**

*(Les autres types : violences
intrafamiliales, au travail, ou dans
l'espace public ou sur le web).*

La complexification des situations rencontrées et accompagnées se traduit par une **augmentation de la durée des entretiens** (42% durent plus d'une heure – 6% plus de 2 heures).

1. L'accueil de jour

Le CIDFF accueille dans **2 lieux, à Valence et à Pierrelatte**, les femmes victimes de violence. Dans ces **espaces d'accueil et d'écoute, gratuit, confidentiel, sécurisé**, les femmes victimes et leurs enfants trouvent et bénéficient de :

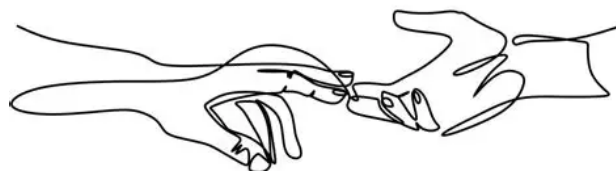


- Un espace repos-détente équipé (machine à laver, cuisine, lit convertible, etc.)
- Un accompagnement juridique, social et administratif, vers l'autonomie ou la reprise d'autonomie
- Un soutien psychologique (selon les besoins des victimes identifiés par nos équipes)
- Un soutien à la parentalité
- Des ateliers collectifs (groupes de parole, ateliers thématiques : confiance en soi, sophrologie, socio-esthétique, arts, etc.)
- Des activités et sorties extérieures, avec ou sans enfant

181 femmes victimes de violences suivies et accompagnées **par la référente ADJ à Valence**

65 femmes victimes reçues à l'ADJ de Pierrelatte

2 Lieux
Valence & Pierrelatte



Une centaine de femmes bénéficiaires d'un soutien psychologique

22 journées de **consultation avec la psychologue** à l'ADJ de Valence

11 journées de **consultation avec la psychologue** à l'ADJ de Pierrelatte et sur Montélimar

38 permanences BAV tenues à l'ADJ de Valence

37 permanences BAV tenues à l'ADJ de Pierrelatte

Compte tenu de la situation des femmes accompagnées, nous limitons volontairement la transmission de données pour respecter la confidentialité de leur prise en charge.

20 ateliers collectifs

dont
3 avec une intervenante en
socio-esthétique, 3 avec une
sophrologue, 10 ateliers
manuels

24 groupes de paroles

(1 à 2 fois par mois minimum)

15 participantes en moyenne

7 sorties extérieures

Vercors, Charmes, Karaoké,
Cinéma, Monde de Merlin, canaux
de Valence

Dont **1 bivouac** mère-enfant

4 groupes enfants

6 repas partagés (Noël,
Halloween, Chandeleur...)



2. Le réseau d'accueil citoyen

Avec le soutien de **bénévoles, de collectivités et de partenaires** engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes et la prise en charge des femmes victimes, le CIDFF propose différentes **solutions d'hébergement temporaires**.



Auriane LEMAIRE
Référente Réseau
d'Accueil Citoyen

- **Le principe** : une démarche solidaire et citoyenne où des accueillants bénévoles hébergent chez eux une femme victime de violences (avec ou sans enfant)
- **L'objectif** : une mise à l'abri rapide dans un lieu sécurisé où l'isolement de la victime est évité grâce à l'intégration dans un espace de vie familial
- **La durée** : 1 mois renouvelable une fois (possibilité de séjour + court selon la volonté de la famille d'accueil)

- **Les accueillants : 8 familles (108 semaines d'accueils)**

Après l'étude de la motivation et la vérification des conditions d'hébergement, les bénévoles accueillants bénéficient de formations pratiques et théoriques deux fois/an, et bimensuellement un temps d'Analyse de la Pratique et des Parcours de Professionnalisation animées par une psychologue et la référente RAC. En 2025, 7 sollicitations de familles n'ont malheureusement pas abouti à une intégration sur le réseau.

- **Les bénéficiaires : 12 femmes accueillies avec 4 enfants**
- **Le suivi des victimes post-hébergement** : si elles le souhaitent, les femmes continuent de bénéficier des services du CIDFF : accompagnement social, juridique, soutien psychologique, recherche d'emploi, voire uniquement pour les actions collectives de l'accueil de jour favorisant la sortie de l'isolement
- **Ce qui peut freiner l'orientation** : la composition familiale de la famille (nombre d'enfants), la localisation/territoire du domicile des accueillants, la gestion des transports, le nombre d'accueillants insuffisants pour satisfaire les demandes (notamment en ville), la durée d'hébergement trop courte

Orientation

6 internes par les autres
professionnelles du CIDFF

4 externes
(Assistantes sociales
Emmaus, Foyer Mater, ...)

2 femmes retraitées
2 femmes salariées
6 femmes sans emploi

5 femmes ont – de 25 ans
2 femmes ont + de 70 ans

4 enfants âgés de – de 5 ans

**9 semaines d'accueil
en moyenne**

**600 jours
d'accompagnement
par la référente**

On note que la **durée des accueils a tendance à s'allonger** face aux grandes difficultés d'accès à un logement autonome, notamment dans le parc public. L'accès à un logement pérenne demeure primordial pour ces femmes qui ont et qui vont faire face à une **période d'instabilité longue** du fait de la difficulté à accéder à un logement. Elles sont bien souvent **contraintes de trouver une solution transitoire**, souvent en hébergement familial.

Si la durée moyenne d'hébergement sur le RAC est de 9 semaines, la durée d'accompagnement par Auriane Lemaire est par conséquent plus longue, notamment pour accompagner l'entrée sur la solution de logement suivante.

A noter que les partenariats avec les bailleurs sociaux, notamment avec Soliha, et le SIAO ont permis d'appuyer la recherche de solutions d'hébergement des femmes accompagnées.

Sortie du dispositif

2 sur du logement social

3 au FJT la Manu

**4 retours au domicile ou
famille**

1 appartement relais

Les familles bénévoles à l'honneur ! En 2025, les médias ont été particulièrement intéressés par le RAC.

Ces bénévoles qui hébergent des victimes en urgence

Reconnu par le ministère de la Justice comme association d'aide aux femmes victimes de violences, le CIDFF peut les mettre à l'abri, notamment grâce aux quatre appartements d'urgence disséminés dans le département et trois appartements-relais mis à disposition par la Ville de Valence. Mais l'association gère aussi depuis 2019 un réseau d'accueil citoyen, actuellement composé de huit familles.

En toute discrétion, ces bénévoles accueillent chez eux pour un à deux mois des femmes, parfois avec enfants, qui doivent être protégées de leur conjoint violent. 16 femmes et 12 enfants en ont bénéficié l'an dernier. « C'est

un accueil précieux, qui se fait parfois au pied levé », souligne Auriane Lemaire, la référente du réseau. « Deux fois on a accueilli des femmes avec un bébé le 24 décembre, c'était chouette, on a même gardé contact », glisse Christian, qui accueillait déjà avec sa femme Chantal des victimes de violences conjugales il y a 20 ans, quand le dispositif était porté par une autre structure.

● « Elles nous donnent une leçon de courage »

Si le CIDFF gère tout l'accompagnement administratif de ces femmes, la famille fournit le gîte, le couvert, et surtout l'écoute. « Elles arrivent dans un état catastro-

phique, de sidération, confie Chantal. Notre rôle est de leur permettre de se reposer et de reprendre confiance en elles, leur faire comprendre qu'elles valent quelque chose ». La retraitée ajoute : « Bien sûr c'est contraignant d'accueillir chez soi des personnes avec des rythmes différents, des régimes alimentaires particuliers... Mais c'est une ouverture sur la réalité de la vie, la fraternité, le partage. Elles nous donnent l'occasion de donner le meilleur de nous-mêmes et nous livrent à chaque fois une leçon de courage ».

Le CIDFF recherche des familles d'accueil.
contactcidff@cidffdrome.fr ou
Tél. 04 75 82 06 10.



Chantal et Christian font partie du réseau d'accueil citoyen du CIDFF de la Drôme pour les victimes de violences conjugales.

Article du 26/11/25 du Dauphiné Libéré



Sans oublier, la **remise de la médaille de l'Ordre du Mérite** le 16 mai 2025, à Madame Chantal Hurbin, ancienne médecin anesthésiste et bénévole de longue date en faveur des femmes victimes de violences conjugales, distinguée au grade de chevalier. Retrouvez ci-après deux extraits radio (RCF) :

- L'interview de Chantal Hurbin et Nora, femme accueillie lors de l'édition spéciale pour le 25 novembre : <https://www.rcf.fr/actualite/linvite-du-jour-ardechedrome?episode=635440>
- Remise de la médaille du Mérite : <https://www.rcf.fr/actualite/en-direct-des-territoires-rcf-en-aura?episode=635523>

3. Les appartements relais et d'urgence

Quelle que soit la solution d'hébergement proposée, l'**objectif** est le même : **faciliter l'insertion vers un logement autonome pour les femmes victimes de violences conjugales, en offrant un lieu de stabilisation propice à la recherche de solutions pérennes** et ce, avec un soutien administratif, juridique et psychologique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale.

Les appartements relais

Le principe : un hébergement post-CHRS (urgence) avant un logement autonome, grâce à une mise à disposition de logements par la Ville de Valence ; une participation aux charges est demandée (> 250€)

Le type d'hébergement : 3 appartements

Le lieu : Valence

La durée : 3 mois reconductibles 1 fois

Les bénéficiaires : orientés par le CDIFF ou la Ville
7 femmes dont 6 enfants

125 semaines (80% taux d'occupation annuel)

Les appartements d'urgence

Le principe : un hébergement transitoire pour une mise à l'abri rapide, grâce à une mise à disposition de logements par les communes pour leurs administrées.

Le type d'hébergement : 4 appartements

Les lieux : 2 sur la CCVD et 2 sur la CCPDA

La durée : 6 semaines renouvelables une fois

Les bénéficiaires : désignés par la commune

11 femmes et 7 enfants sur les appartements du territoire de la CCVD

8 femmes et 13 enfants sur les appartements du territoire de la CCPDA

Un total de **150 semaines**

Que ce soit pour les appartements relais avec la **référente AdJ** ou les appartements d'urgence avec la **référente RAC**, le suivi proposé est le même : **1 entretien/semaine minimum** (physique ou téléphonique) avec la référente, pour assurer la mise en sécurité, le suivi juridique (procédure de séparation), l'accompagnement social et administratif, le soutien psychologique, l'intégration dans l'appartement temporaire, les relations avec les bailleurs sociaux et autres partenaires impliqués dans le suivi des femmes et des enfants (service de police/justice, assistante sociale, enseignant,

CCAS ...). Le suivi s'arrête à l'initiative de la personne accompagnée, généralement après l'entrée sur un autre dispositif (logement autonome, logement temporaire...).

Le 24 novembre 2025, nous avons eu le plaisir de signer une **convention de partenariat avec la Ville de Bourg-Lès-Valence** pour la mise à disposition d'un **appartement relais**, destiné à accueillir des femmes et leurs enfants victimes de violences intrafamiliales. Validé en Conseil municipal en début d'année, ce partenariat permet de :

- Répondre au manque de solutions d'hébergement d'urgence sur le territoire,
- Offrir une solution transitoire indispensable, entre la sortie du domicile (ou l'accueil d'urgence) et l'entrée en logement autonome,
- Protéger et prendre en charge les personnes les plus vulnérables dans un appartement entièrement équipé et sécurisé !



Le CIDFF assurera la gestion du lieu ainsi que l'accompagnement social, juridique et psychologique des personnes accueillies. Nous remercions la Ville et le CCAS de Bourg lès Valence et leurs représentants pour leur engagement et leur soutien concret à nos actions.

L'année a aussi été marquée par le soutien financier du **fonds de dotation Les entreprises du Cœur** qui nous a permis **de remeubler et d'aménager 3 appartements relais** de Valence et notre Accueil de Jour ! Ce soutien matériel de près de 20 000€, indispensable pour ces appartements mis à notre disposition depuis 2014, a permis d'**améliorer les conditions d'accueil des femmes victimes** accompagnées dans le cadre de nos conventions. Un grand merci à l'ensemble des entreprises membres du Fonds de dotation et à leurs collaborateurs qui nous ont fait don de certains de leurs jours de congés payés.



4. Les dispositifs appuyés par le CIDFF : TGD, BAR, SDIV, ...

Dans le cadre de partenariat avec le Parquet et de certaines conventions multi-partenariales (Etat, Justice, Police, Gendarmerie), des femmes victimes de violences nous sont orientées sur plusieurs dispositifs. L'équipe de juristes intervient et coopère avec ses services décentralisés sur 5 volets distincts et complémentaires.

Le Téléphone Grand Danger (TGD)

L'ordonnateur : À la suite d'une décision de justice, le **Parquet du Tribunal de Valence** sollicite un avis du CIDFF pour la mise en place d'un TGD permettant à la personne victime d'être directement en relation avec les forces de l'ordre en cas de danger pressenti.

Les missions confiées au CIDFF : L'évaluation des situations, la remise du téléphone suite à la décision d'attribution prise par le procureur en charge des violences conjugales, le suivi des personnes victimes, impliquant de fréquents échanges avec l'ensemble des acteurs (115, 17, CMS, Hôpital, Police, Gendarmerie)

Les chiffres clés 2025 :

125 femmes accompagnée sur l'année

- **51** Terminaux **TGD**, soit 2045 heures environ consacrées au dispositif
- **104** femmes attributaires du dispositif pour 58 nouvelles attributions (et 86 évaluations réalisées)

Le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)

L'ordonnateur : À la suite d'une **décision d'un juge du Tribunal de Valence**, juxtaposée à une peine ou une décision d'un juge d'application des peines

Les missions confiées au CIDFF : Assurer le suivi des victimes bénéficiant d'un BAR et les accompagner dans leurs démarches

Les chiffres clés 2025 :

- **17** BAR, soit 289 heures environ consacrées au dispositif
- **4 nouvelles attributaires** du dispositif



Dispositif
Téléphone Grave Danger



Les Sorties de Détention Information Victime (SDIV)

Le cadre d'intervention : selon la **convention** établie entre le Tribunal, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et le CIDFF, en application de l'article 712-16-2 du Code de procédure pénale visant à informer la victime d'une sortie de détention

Les missions confiées au CIDFF : faciliter la circulation des informations concernant les personnes détenues pour des faits de violences conjugales, **protéger et prévenir les victimes des libérations et permissions de sortie des détenus**

Les chiffres clés 2025 :

160 prises de contact auprès de **77** femmes victimes

L'astreinte téléphonique

Le cadre d'intervention : un numéro de téléphone d'astreinte connu et communiqué exclusivement à la **Police, la Gendarmerie, le SIAO et les Hôpitaux** du Département

Les missions confiées au CIDFF : **garantir un 1^{er} niveau d'écoute 24h/24** pour les situations d'urgence rencontrées par les femmes victimes de violences par le biais d'une permanence téléphonique soir et weekend

Les chiffres clés 2025 :

6 appels par les partenaires de l'astreinte suite à des mises à l'abri

+100 appels directs par des femmes victimes suivies par les juristes

Le GESR (Groupe d'Evaluations des Situations à Risques)

Depuis 2022, en réponse à l'augmentation des signalements de situations de violences conjugales et intrafamiliales et au **besoin accru de coordination entre les différents acteurs** impliqués dans la prise en charge des victimes, notamment des enfants, le GESR a vu le jour. Le Parquet organise et anime chaque 6 semaines, des **réunions de travail** en présence des forces de l'ordre (Police et Gendarmerie), des associations d'aide aux victimes (Remaid-AJIR, CIDFF), du SPIP, de juges pour enfants et de juges d'application des peines, afin d'**améliorer la prise en compte des situations à risque dans le Département** et croiser les regards entre les professionnels.

E) Les Interventions Sociales en Commissariats et Gendarmeries

Le Grenelle des Violences Conjugales de 2019 a permis de voir se développer les postes d'**Intervenant Social en Gendarmerie/Commissariat**, dont le rôle est d'assurer une **prise en charge complémentaire** à celle des forces de l'ordre. Cette initiative est née du constat que les forces de l'ordre sont régulièrement confrontées à des **situations de détresse sociale**, qui dépassent leurs compétences, et dans l'objectif d'assurer un meilleur accueil de ces personnes en difficulté sociale.

Par **leur présence au sein des brigades** de Gendarmerie et Commissariat, s'apparentant à un détachement ou mise à disposition permanente de personnel, **les ISC-G assurent l'accueil, l'écoute, le conseil et l'orientation (1240 en 2025)** vers les services sociaux idoines de toute personne en situation de détresse (victime, auteur ou hors champ pénal).

Le CIDFF de la Drôme s'appuie sur une IS en Commissariat, Laurine Fraisse, toujours basée au commissariat de Valence, et sur 2 IS en Gendarmerie, Guillaume Touzet et Anne Willman (en remplacement de Sarah Mathevon), qui sillonnent les différentes gendarmeries (35 sur le département) de leur secteur d'intervention.



Laurine FRAISSE
ISC Valence



Guillaume TOUZET
ISG Drôme Sud



Anne WILLMANN
ISG Drôme Nord

743 situations traitées
(38% connues d'un service social)

857 entretiens

89% orientations
partenaires (53% forces de

26 situations
traitées/mois en moyenne
sur Valence

36 sur Drôme Nord et Sud

Parmi les bénéficiaires

83% sont des victimes

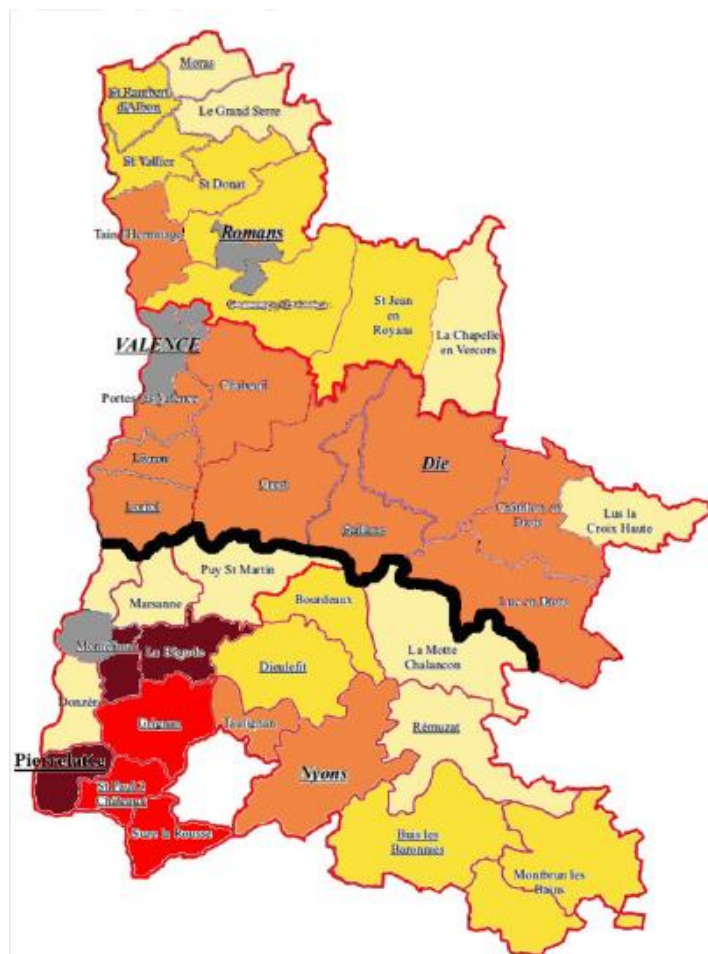
4% sont des mis en causes

13% sont hors champ pénal

Parmi les bénéficiaires

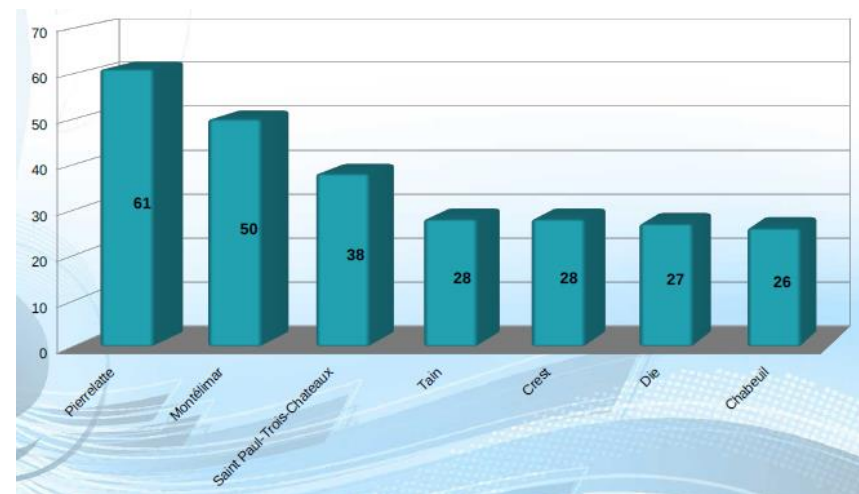
82% sont des femmes

18% sont des hommes

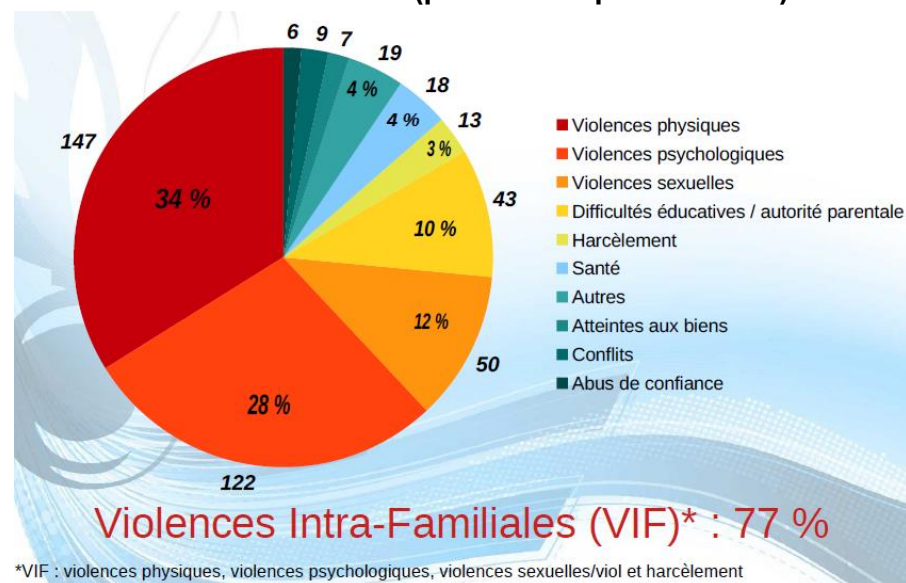


- Zone d'intervention très importante (de 40 à 99)
- Zone d'intervention importante (de 30 à 39)
- Zone d'intervention moyenne (de 20 à 29)
- Zone d'intervention peu importante (de 10 à 19)
- Zone d'intervention faible (de 1 à 9)
- Absence d'intervention ou données inconnues

Les brigades qui nous sollicitent le plus fréquemment



La nature des faits (problématiques initiales)



IV- Bilan des actions du Pôle « Emploi – Formation »

A) L'organisation du Pôle



Composé exclusivement de Conseiller.ères en Insertion Professionnelle (CIP), le Pôle Emploi-Formation du CIDFF a pour objectif d'agir pour l'accès à l'emploi durable, l'égalité professionnelle et l'autonomie, pour tout type de public, notamment les plus éloignés de l'emploi. L'équipe intervient sur **5 lieux de permanence** sur rendez-vous physique : Valence, Pierrelatte, Romans, Tain l'Hermitage et Montélimar.

Depuis 2012, le CIDFF de la Drôme porte la **Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)**, une entité légale qui vise à accompagner les salariés et personnes de plus de 45 ans (seniors).

Selon les besoins et le profil de la personne sollicitant notre appui en matière d'insertion professionnelle, l'équipe du Pôle Emploi-Formation propose un **accompagnement personnalisé et adapté** pour répondre à **2 types de finalité** :

Situation de départ - Public visé	Finalités et objectifs recherchés
La personne est sans emploi et recherche du travail	Définir et élaborer son projet Lever les freins Mettre en œuvre le projet
La personne travaille et a besoin d'aide pour solidifier son parcours professionnel	Construire une reconversion ou une mobilité interne Anticiper sa fin de CDD Développer ses compétences Préparer un entretien professionnel

L'accompagnement peut être :

- **Individuel** : avec un conseiller dédié, des rdvs selon un rythme adapté au projet de la personne, dans une approche personnalisée intégrant la globalité de la situation
- **Collectif** : en groupe à travers des ateliers thématiques ou des sessions d'informations ponctuelles (déconstruction de stéréotypes, mobiliser la confiance en soi, articulation des temps de vie, rencontre entreprise, valoriser ses atouts et compétences, gestion du stress et des émotions, valoriser son image professionnelle, etc.)
- **Mixte** : accompagnement individuel et collectif
- **Mode parcours** : à travers une série d'ateliers thématiques qui s'inscrit dans une temporalité plus longue



En 2025, **273 personnes ont été accompagnées** (suivies) dans leur projet professionnel au cours de **1147 entretiens**.

Les dispositifs et actions portés par le CIDFF

Public cible

- Femmes (en reprise d'activité le plus fréquemment)
- Parents

Modalités d'accompagnement

- Individuel
- Ateliers collectifs thématiques

Dispositifs

- Ariane
- BAIE
- Part'âge
- Créa'ctives

Les dispositifs et actions portés par la MIFE

Public cible

- Salariés (fragilisés)
- Travailleurs indépendants
- Seniors (+45 ans)

Modalités d'accompagnement

- En mode « parcours »
- Ateliers collectifs thématiques
- Individuel

Dispositifs

- GPP
- Passerelle Emploi
- Créa'ctives



B) Les dispositifs portés par le CIDFF : l'accompagnement des femmes et des parents

1. Les permanences d'accueil tout public

Le CIDFF et la MIFE, en qualité d'acteurs du **Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)**, proposent **2 types de services** complémentaires :

- **Accueillir et informer** tout public sur une question liée à l'orientation, la formation, l'emploi
- **Accompagner à l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'un projet professionnel**

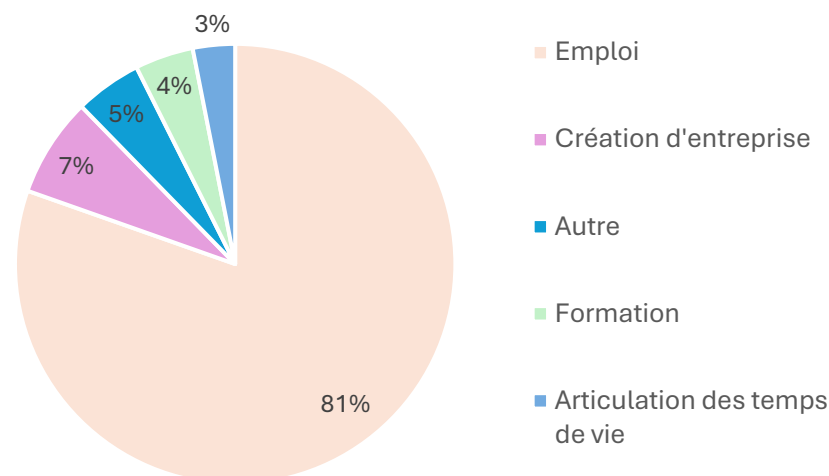


En tant que **SPRO**, l'équipe assure un service d'accueil et d'orientation pour les femmes et les hommes ayant besoin d'informations sur la formation, l'emploi, la mixité des métiers, la création d'activité, etc., en proposant des **entretiens individuels, des conseils ponctuels, et des sessions d'informations collectives**.

348 personnes informées
593 demandes traitées

14% d'hommes
86% de femmes

69% des personnes reçues à Valence,
14% à Montélimar, 8% à Pierrelatte
4% à Tain l'Hermitage et à Romans



2. BAIE-Ariane

Le BAIE-Ariane est un **dispositif gratuit, confidentiel, personnalisé d'accompagnement des femmes vers l'emploi**, la formation professionnelle, la validation des acquis de l'expérience (VAE), la création ou la reprise d'entreprise.

L'accompagnement est mixte, avec des **temps d'échanges individuels** avec un CIP et des **temps d'échanges collectifs** avec les autres femmes engagées dans le parcours. Le dispositif a pour objectif de :

- (Re)prendre la confiance et l'estime de soi
- (Re)trouver l'envie et la dynamique d'action
- Se former ou valider ses compétences grâce à la VAE
- Apprendre ou redécouvrir les techniques de recherche d'emploi
- Explorer de nouveaux métiers
- Être accompagnée dans un projet de création ou de reprise d'entreprise
- Bénéficier d'une approche globale : accès à l'ensemble des services du CIDFF

Le CIDFF est par ailleurs labellisé BAIE « **Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi** ».

Il s'agit d'un agrément délivré par l'État reconnaissant notre capacité et performance à accompagner professionnellement les femmes en vue d'accéder à l'autonomie.



Ariane

Le chemin vers l'emploi

ARIANE, le dispositif gratuit, confidentiel, personnalisé d'accompagnement des femmes vers l'emploi, la formation professionnelle, la validation des acquis de l'expérience, la création d'entreprise



POUR QUI ?		
Vous êtes une femme et vous avez besoin de reprendre confiance en vous et d'être soutenue pour retrouver le chemin de l'emploi .	Vous souhaitez être conseillée dans la définition ou la redéfinition de votre projet professionnel .	Quel que soit votre âge, votre niveau de qualification et votre parcours, faites vous accompagner !

COMMENT ?	POURQUOI ?
 Des rendez-vous individuels  Des ateliers collectifs	(Re)prendre confiance en vous (Re)trouver une dynamique d'action Trouver des solutions pour mieux articuler votre vie professionnelle et personnelle (mobilité, garde d'enfants...) Explorer de nouveaux métiers , secteurs d'activités Apprendre ou découvrir les techniques de recherche d'emploi Se former ou valider ses compétences acquises grâce à la VAE Être accompagnée dans un projet de création ou de reprise d'entreprise

Prenez un 1er rdv
04 75 82 06 10

Notre équipe vous accueille
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
(fermé les lundis matins)

**Valence - Romans - Tain
Pierrelatte - Montélimar**



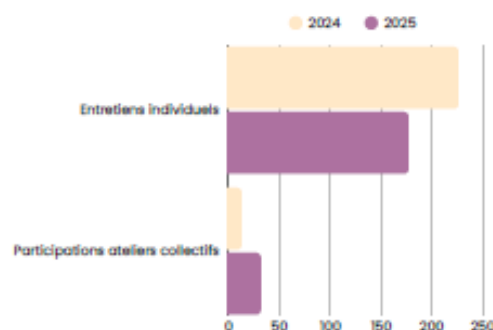
Bilan chiffré ARIANE 2025 CIDFF de la DRÔME



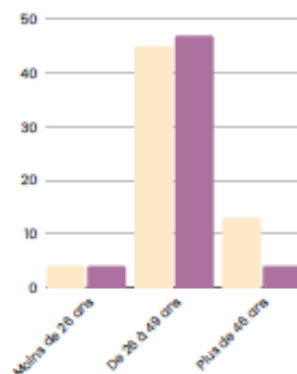
55 femmes accompagnées
177 entretiens individuels
32 participations à des ateliers collectifs

En 2024 : 62 femmes accompagnées

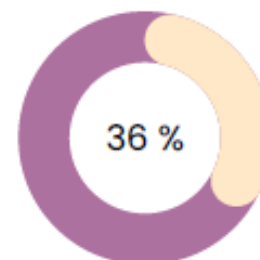
Services rendus



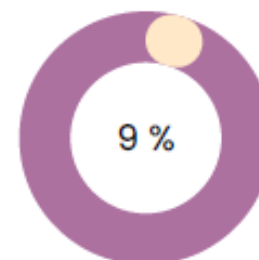
Âge



En 2025,
7% ont plus de
45 ans



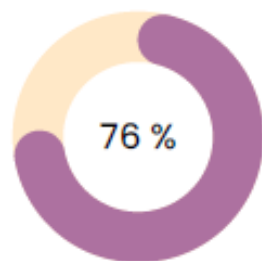
de demandeuses
d'emploi depuis plus
de 2 ans



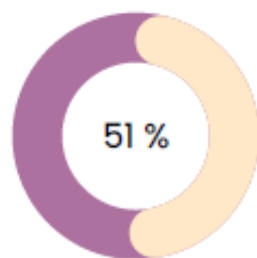
de demandeuses
d'emploi depuis plus
de 5 ans

En 2024 : 40% de demandeuses
d'emploi depuis plus de 2 ans
et 23% depuis plus de 5 ans

Situation familiale



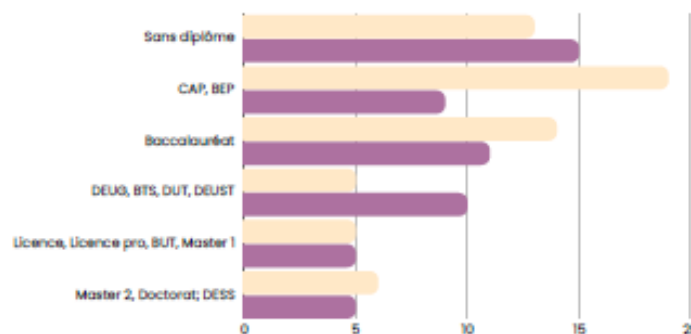
de femmes mères



de femmes seules
avec enfant(s)

En 2024 : 84% de femmes mères et
51% de femmes seules avec enfant(s)

Niveau de qualification



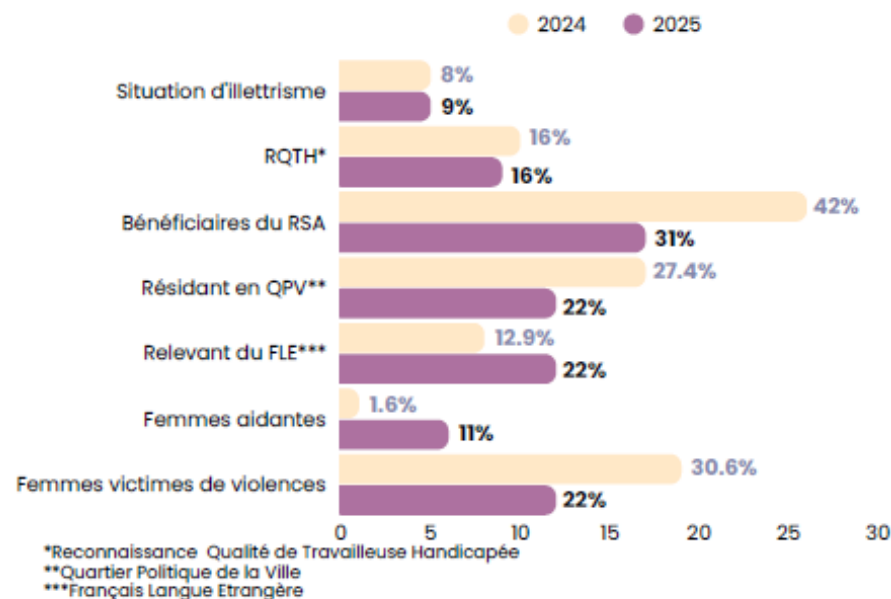
En 2025,
44% ont un
niveau
inférieur au
baccalauréat

Bilan chiffré ARIANE 2025 CIDFF de la DRÔME

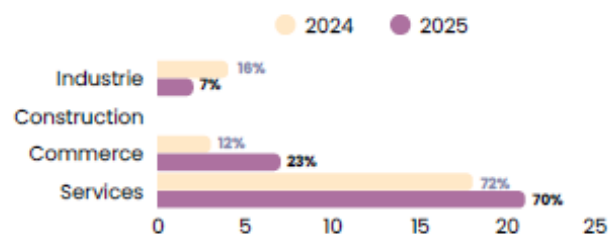


30 sorties positives
25 en 2024

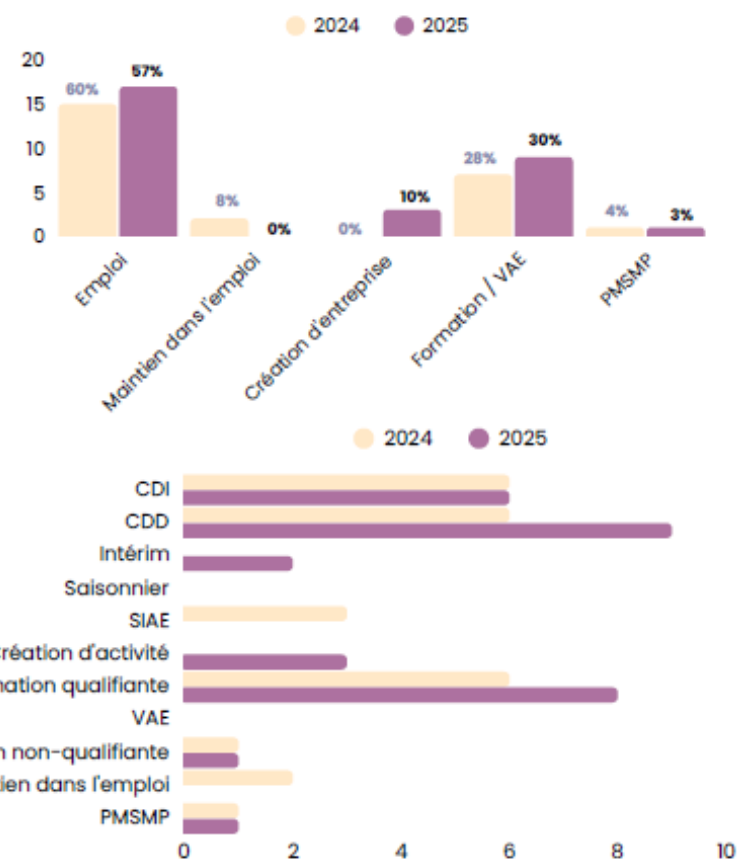
Typologie des femmes accompagnées



Secteur d'activité



Types de sortie



Accompagnée par
Julien du CIDFF de la
Drôme de novembre
2023 à mai 2025

L'HISTOIRE D'ESTELLE

“ Je souhaite retrouver un emploi salarié qui a du sens et une structure qui accepte ma façon de travailler ”



Situation initiale et freins repérés

- Arrivée récente dans le département avec son plus jeune fils de 19 ans en risque d'addictions
- Bénéficiaire du RSA
- Libérale : psychologue clinicienne avec beaucoup de concurrence dans ce domaine sur le territoire et une démotivation
- Proche aidante de sa mère qui vit dans le sud



Confiance en soi et remobilisation

- Travail autour de la perte de motivation et de sens pour son métier "passion"
- Écoute active avec travail autour de la reformulation et de la valorisation des réussites professionnelles qui a permis une reprise de confiance progressive et une envie de se réengager dans ce métier



Projet professionnel

- Travail autour de l'intérêt potentiel des offres d'emploi en lien avec sa situation de vie et ses valeurs
- Remobilisation face au risque de renoncement dans les processus de recrutement
- Formation pour une remise à niveau informatique



Réinsertion professionnelle

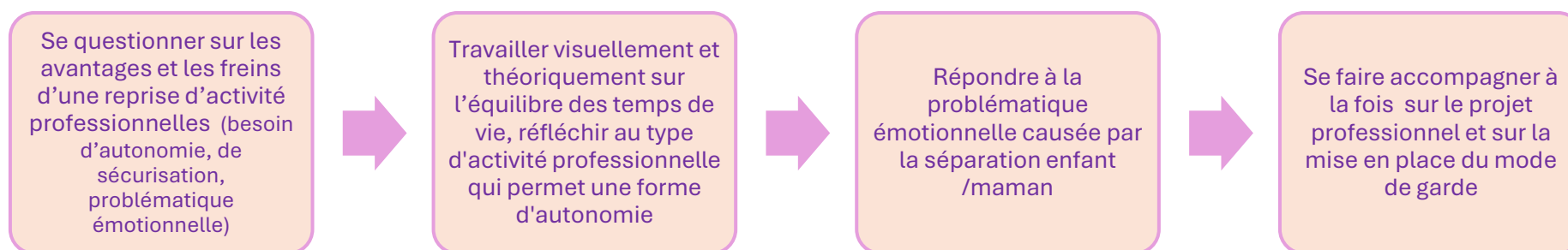
- Bénévolat : animation de groupes de bien-être
- Après 12 mois d'accompagnement, E. a retrouvé une dynamique dans sa recherche d'emploi



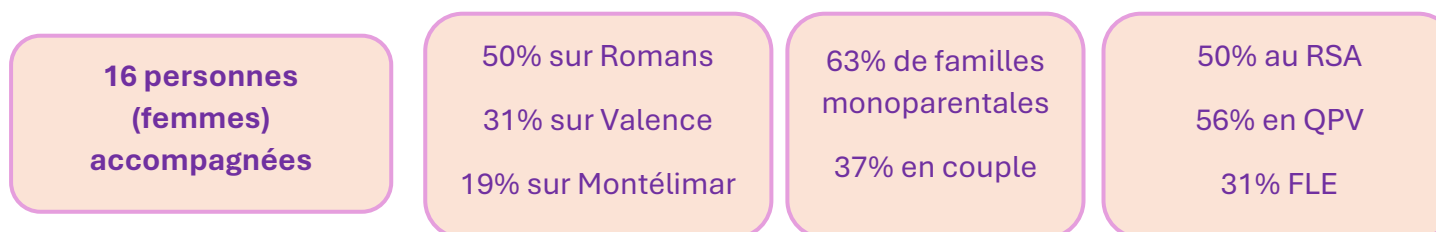
**SIGNATURE D'UN CDD DE 5 MOIS
COMME PSYCHOLOGUE
CLINICIENNE
AU CMP DE PIERRELATE**

3. Part'âge

Débutée en 2023, l'action Part'âge est destinée aux parents et a pour objectif de **faciliter la reprise d'une activité professionnelle, en conciliant pleinement vie parentale et vie professionnelle**. Elle aide à connaître les modes de garde proposés, à trouver des solutions et à comprendre l'importance de l'activité professionnelle dans la sécurisation de leur autonomie. L'accompagnement proposé, à la fois **individuel et collectif**, est séquentiel :



Bien que cet accompagnement s'adresse aux parents, père et/ou mère, les bénéficiaires de Part'âge en 2025 sont exclusivement des mères. La situation de monoparentalité ainsi que la faible évolution de la place des pères dans la prise en charge des enfants font que les us et coutumes ont encore la vie dure.



C) Les dispositifs portés par la MIFE : l'accompagnement des seniors et des salariés



La **Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)** de la Drôme propose un **accompagnement sans frais, personnalisé et adapté aux besoins** :

- Des salariés
- Des travailleurs indépendants
- Des demandeurs d'emploi de + de 45 ans.

Structure de proximité, la MIFE est présente sur **5 lieux d'accueil** : Valence, Pierrelatte, Romans, Montélimar et Tain l'Hermitage.

Des professionnels qualifiés aident ces différents publics à **identifier leurs potentiels** et révéler leurs talents, à **sécuriser leurs parcours** professionnels en étant acteur.rice des changements de carrière qu'ils souhaitent en matière de :

- Reconversion
- Evolution professionnelle
- Formation
- Validation des acquis et des compétences
- Préparation des entretiens professionnels



**241 personnes
accompagnées**

**78% de seniors
22% de salariés**

**Au 31/12, 60% sont toujours
en accompagnement**

**91% de sortie positive (84%
en emploi soit 74 personnes)**

L'accompagnement proposé repose sur la **guidance professionnelle personnalisée**. Conceptualisée en 1982, il s'agit d'une approche globale centrée sur la personne qui prend en compte son identité, son histoire et son environnement.

1. Passerelle Emploi

Porté par l'Intermife Auvergne Rhone Alpes et mis en œuvre de manière expérimentale en 2025 sur 3 territoires dont la Drôme, le parcours Passerelle Emploi visait à **favoriser le maintien en emploi et prévenir la désinsertion professionnelle** des salariés fragilisés et confrontés à une problématique de santé ou une situation de handicap, en créant une dynamique territoriale, avec les plus-values suivantes :

- Un **dispositif collectif et inter-entreprises**, favorisant les échanges et les opportunités croisées.
- Une **approche progressive et immersive**, permettant aux salariés de se projeter à leur rythme dans un environnement de travail concret et de découvrir différents environnements professionnels
- Une **dynamique positive et remobilisatrice**, en rompant l'isolement et en retrouvant un contact avec le monde du travail
- Une **implication des entreprises et des partenaires santé/emploi** dans le processus favorisant un meilleur maillage territorial
- Une **approche préventive de la désinsertion professionnelle** visant à éviter que la situation d'inaptitude ne devienne un frein définitif à l'emploi

13 personnes accompagnées

Dont 8 en arrêt longue maladie
et 2 avec une RQTH

6 ateliers collectifs

(3 thématiques)

9 rencontres entreprises

9 partenaires Santé-Emploi

9 entreprises impliqués



2. Le Club des Créa'ctives



En mars 2022 dans le cadre de la journée dédiée aux droits des femmes, sur l'initiative de l'**Adie** et en partenariat avec le CIDFF et **Initiative**, le Club les Créa'ctives est créé afin de **valoriser l'entrepreneuriat au féminin et encourager les femmes en projet de création d'activité ou en démarrage d'activité**. A notre niveau, le dispositif est conjointement porté par le CIDFF et la MIFE. L'objectif des Cré'actives est de proposer **chaque mois** un temps d'échange collectif, ainsi qu'un accompagnement à la création d'activité.

Les rencontres mensuelles sont enrichies par un groupe WhatsApp, des after-work, une action collective autour du 8 mars, des échanges de services entre consœurs... Les 35 femmes membres du Club en 2025 ont ainsi bénéficié d'un soutien et d'un accompagnement sur les plans techniques, pratiques et personnels.

**35 femmes membres
du Club**

11 ateliers
Dont
3 mises en situation sur
des problématiques
réelles rencontrées
(*speed-codev*)



Initiative
Des ressources pour entrepreneures

adie

MIFE
Drôme
Initiative
Développement - Emploi

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Drôme

Apports globaux

- Solidarité entre femmes
- Transmission des bonnes pratiques
- Partage d'expérience et conseils
- Réseau de cheffes d'entreprises
- Stimulation, motivation et dynamique de développement des compétences

Exemples de thématiques traitées

- Partage de bonnes pratiques et d'outils (ex : digipad, padlet)
- Gestion du temps et méditation
- Acquérir les notions fondamentales en gestion financière (bilan, compte de résultats)
- Créer son site internet
- Les autres sources de revenus mobilisables
- Faire réseau

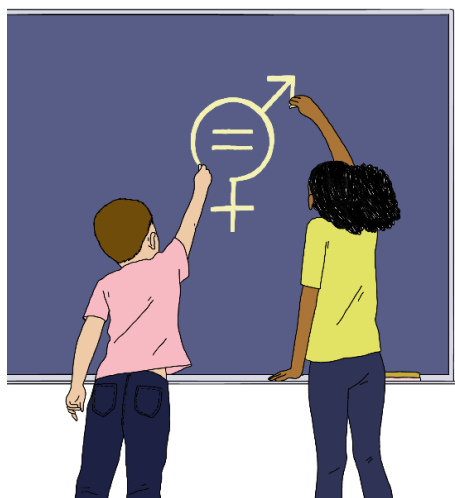
V- Bilan des interventions extérieures : prévention et sensibilisation

Toute l'équipe du CIDFF-26 se mobilise pour proposer et animer des temps collectifs d'information, de prévention et de sensibilisation, et ce, auprès de **tout type de public** : jeunes scolarisés et déscolarisés, salariés et demandeurs d'emploi, élus, famille et parents, etc.

Les ateliers sont proposés soit à **l'initiative du CIDFF** (dans le cadre de nos actions, d'informations collectives, portes-ouvertes) ou soit **sur demande d'une structure extérieure** : collectivités, entreprises, établissements scolaires, structures d'insertion par l'emploi, partenaires institutionnels... S'appuyant sur son expérience dans le domaine de la formation, le CIDFF-26 peut aussi **concevoir et organiser des formations spécifiques** sur demande.

Les interventions et ateliers que nous proposons allient **pratique et théorie** : décryptages de situations concrètes et de cas pratiques pour appréhender et se projeter facilement, notions juridiques et cadre légal applicable (rappel de la loi) ... Et toujours dans la bienveillance et la convivialité !

A) Les actions de sensibilisation, à destination des jeunes



La sensibilisation et **l'éducation à l'égalité**, notamment à destination des plus jeunes, constitue un moyen efficace pour **prévenir les discriminations et les violences sexistes**, tout en contribuant à l'exercice d'une **citoyenneté pleine et entière**. Régulièrement, les - de 25 ans sont sensibilisés à ces thématiques par notre biais.

70 interventions auprès des jeunes dont **44 ateliers**
« Egalité & Citoyenneté
Prévention des Violences »

Soit **210 heures** de sensibilisation

593 filles sensibilisées (67%)
285 garçons sensibilisés (33%)

Une vingtaine de réunions
préparatoires avec **les partenaires**
(Écoles, Mission locale, PJJ...)

B) Les actions de formation et d'information collective à destination de tout public

En 2025, plus de 300 sessions d'informations collectives, gratuites et ouvertes à toutes et tous, ainsi que des formations ont été animées par nos équipes sur l'ensemble du Département. Certaines sont à l'initiative du CIDFF et d'autres, sollicitées par les partenaires (ex : Optimess Valence Service).

Sur l'emploi et la formation

122 actions collectives
+ de **300 heures** d'intervention

1029 femmes informées (80%)
270 hommes informés (20%)

Sur les droits et les violences

95 actions collectives
+ de **200 heures** d'intervention

1353 femmes informées (71%)
522 hommes informés (27%)

Nos thématiques d'intervention

- Confiance et estime de soi
- Articulation des temps de vie
- A chaque âge ses atouts
- Gestion du stress et émotions
- Elargir ses choix professionnels
- Connaître ses droits pour savoir comment agir
- Prévention des violences sexistes et sexuelles
- Égalité Femme / Homme
- Éducation à la citoyenneté
- Vie personnelle et familiale

Le CIDFF est par ailleurs régulièrement présent sur des forums organisés par nos partenaires institutionnels (forum de l'emploi, forum des associations, forum de l'orientation et des métiers, etc).



C) Les actions de soutien à la parentalité et de médiation familiale

Le CIDFF est engagé en faveur d'une **parentalité responsable et partagée**, à travers :

- Des **ateliers collectifs**, destinés aux femmes victimes de violence suivies par l'AdJ ou accueillies par le RAC (sorties familiales pour consolider le lien parental, soutien à la parentalité, groupes de parole), ainsi qu'à leurs enfants (en présence de la psychologue)
- Des séances de **médiation familiale avec une professionnelle formée** à ce type d'intervention.

Qui visent à accompagner, soutenir et valoriser la fonction parentale.

163 personnes reçues à Valence

84 dossiers de médiation conventionnelle traités (dont 41 clôturés)

25 dossiers de médiation judiciaire (JAF) (dont 13 clôturés)

50 heures/mois dédiées à l'AEMF



La Médiation familiale, qu'est-ce que c'est ?

Outil de résolution des difficultés conjugales et familiales, la médiation est un processus de gestion des conflits, dans l'intérêt de l'enfant, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement des mineurs, dans un esprit de co-responsabilité parentale

Le CIDFF est membre du **collectif AEMF** (Accueil, Ecoute, Médiation Familiale) porté par l'association Sauvegarde 26. L'AEMF a pour objectif de préserver et/ou restaurer le lien familial en soutenant et en confortant l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. L'AEMF a suivi **801 mesures** dont **477 demandes de médiation** en 2025.

D) Les actions de prévention de récidive en matière de violences au sein du couple et sexistes

Le CIDFF anime **depuis 2021 et mensuellement** des stages de **Responsabilisation pour les Auteurs de Violences Conjugales** (SRAVC).

Introduits par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les SRAVC s'inscrivent également dans le 5^{ème} plan interministériel (2017-19) de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.



Le principe du dispositif est de permettre **d'apporter une réponse pénale adaptée aux personnes auteurs de violences** commises à l'encontre du conjoint, du concubin ou du partenaire lié par un PACS ou se livrant à du harcèlement au sein du couple ou entre ex-conjoint/concubin/partenaire. Il s'agit d'une **action collective** qui consiste en une prise en charge du partenaire violence dans la perspective d'**éviter la récidive ou de rompre avec le processus de réitération de l'agression**, qu'il y ait reprise ou non de la vie commune.

Les missions confiées au CIDFF sont d'**assurer la logistique** (réservation de salle, facturation, demande de prestation auprès d'un psychologue, émargement, établissement et transmission des attestations de présence/carence), **l'inscription et la convocation** des participants, ainsi que **l'animation** des stages, se déroulant sur 1 ou 2 jours.

L'orientation des participants :

Le délégué du procureur, le tribunal, Remaid ou le SPIP



La participation au stage est une **mesure pénale**. Elle fait toujours suite à un jugement (mesure compensatoire ou condamnatoire) avec un objectif de prévention de la récidive et de rappel à la loi.

Les chiffres clés 2025

10 stages d'1 jour soit **92** participants (100 inscrits)

8 stages de 2 jours soit **85** participants (135 inscrits)

Un total de **182** heures d'animation des SRAVC et environ **70h** pour la gestion administrative

+80% d'hommes parmi les convoqués

VI- Bilan financier et compte de résultats

Au cours de l'année 2025, le CIDFF de la Drôme a poursuivi ses activités malgré les difficultés qui sont apparues tout au long de l'exercice.

Concernant le compte de résultat, l'activité est restée stable.

Les produits d'exploitation ont atteint **1 062 374 €**, contre 1 031 373 € en 2024. Il faut noter que le montant des subventions est en augmentation de 20 772 €, passant de 879 564 € à **900 336 €** et nous tenons à saluer les Entreprises du Cœur, la Fondation des Femmes ainsi que notre Fédération Nationale pour les coups de pouce qu'elles nous ont apporté. Nous avons également généré près de **100 000 €** de prestations, ce qui est stable par rapport à 2024, dont 34 000 € pour les Stages de Responsabilisation à destination des Auteurs de Violences, 27 000 € liés aux permanences d'Accès au Droit dans le nord du département et 13 000 € pour des prestations de formation, notamment sur les violences faites aux femmes.

Les charges d'exploitation s'élèvent à **1 084 447 €**, également stables par rapport à 2024 où elles étaient de 1 072 876 €.

Le versement de la "**prime Ségur**" est compensé à hauteur de 66 528 € par la DRDFE, pour un coût total d'environ 100 000€, soit un manque de près de 35 000€.

De façon assez stable, la masse salariale représente 80 % du total du budget, masse salariale représentée par 23 CDI – 5 CDD – 6 entrées– 8 sorties–soit un ETP de 19 salarié-e-s. Ce pourcentage aurait dû diminuer en raison de la réduction notamment du personnel administratif. Cependant, cinq fins de contrat, dont 4 CDD et une fin de litige, ont engendré des soldes de tout compte.

Le projet de réduction des charges salariales nous a conduit à faire appel à des prestataires pour la comptabilité et le social, augmentant ainsi les honoraires, mais réduisant le coût tout en professionnalisant ces spécificités

Les charges ont été maîtrisées grâce à une baisse des déplacements pour – 14000€ - diminution du poste « réception » - ainsi que l'étude et renégociation de certains contrats de location ou abonnement de matériel.

Nous pouvons aussi relever que la **gestion de la trésorerie** a été cette année difficile et à flux tendu, compte tenu des votes tardifs des budgets nationaux et décentralisés ayant entraîné des versements de subvention différés. Une complexité qu'il faudra également adresser en 2026 du fait des élections municipales, étant donné que 32% de nos produits environ proviennent des collectivités territoriales.

En conséquence, l'exercice 2025 se solde par un **déficit de 36 609€, impactant** nos fonds propres de 12 %.

Nous sommes conscients de l'impact de ces résultats et pour 2026, nous prévoyons de nous rapprocher de nouveaux financeurs et de développer les prestations sur les thèmes au cœur de nos missions : l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, la prévention des Violences, les VSST ... avec un rapprochement de certaines institutions et entreprises.

La Fédération Régionale et la tête de réseau sont conscientes des difficultés rencontrées par les CIDFF liées à la prime Ségur et mettent en place des actions pour élargir les modes de financements : Mécénat, Fondations... ainsi qu'une démarche de communication en Auvergne Rhone Alpes pour percevoir la Taxe d'Apprentissage ; mais aussi des négociations avec les partenaires.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos financeurs : les services de l'État, les collectivités et d'autres partenaires qui nous apportent leur soutien depuis de nombreuses années, ainsi que le Crédit Coopératif, le Cabinet d'Expertise Comptable et le Commissaire Aux Comptes, qui nous permettent de poursuivre notre mission au service des Femmes et des Familles. Un coup de chapeau à notre prestataire sur le social, qui nous a permis d'améliorer les pratiques et organisation.

Enfin, nous remercions la Directrice pour la gestion réalisée et l'ensemble des salarié-e-s qui contribuent chaque jour au bon déroulement de nos missions par leur fidèle engagement.

La Trésorière, Marie-José Gelas

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Euros		Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	300 000	300 000		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	11 129	11 129		
	Autres				
	Report à nouveau	21 212	52 355	31 144	59.49
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	36 609	31 144	5 466	17.55
	Situation nette (sous total)	295 731	332 341	36 609	11.02
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	726	1 387	660	47.63
	Provisions réglementées				
	Total I	296 457	333 727	37 270	11.17
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques	17 000	58 718	41 718	71.05
	Provisions pour charges	19 105	14 068	5 037	35.80
	Total IV	36 105	72 786	36 682	50.40
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	360	1 129	769	68.11
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	20 573	33 420	12 847	38.44
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	190 527	124 689	65 838	52.80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 239		2 239	
	Produits constatés d'avance		76 568	76 568	100.00
	Total V	213 699	235 806	22 107	9.38
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	546 261	642 320	96 059	14.95

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	5 665	5 201	463	732	269	36.60
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	115 084	100 610	14 474	8 348	6 126	73.38
En cours, avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	885		885	869	15	1.75
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	490		490	490		
	Total II	122 123	105 811	16 311	10 439	5 873	56.26
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 281		15 281	31 507	16 226	51.50
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	328 599		328 599	299 218	29 381	9.82
	Charges constatées d'avance (2)	915		915	3 515	2 600	73.96
	Valeurs mobilières de placement				50 000	50 000	100.00
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	185 155		185 155	247 641	62 486	25.23
	Total III	529 950		529 950	631 881	101 931	16.13
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	652 072	105 811	546 261	642 320	96 059	14.95

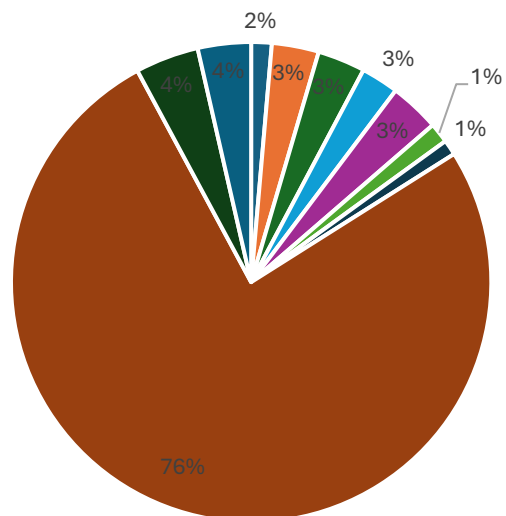
COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	130	150	20	13.33
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	64 644	71 670	7 026	9.80
Parrainages	34 350	28 900	5 450	18.86
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	900 337	879 565	20 772	2.36
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Méécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	56 339	42 961	13 377	31.14
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 533	8 125	1 592	19.59
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	41	1	40	NS
Total I	1 062 374	1 031 373	31 001	3.01
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	181 465	187 091	5 626	3.01
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	35 664	38 477	2 813	7.31
Salaires et traitements	620 050	612 575	7 475	1.22
Cotisations sociales	204 470	190 220	14 251	7.49
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 387	3 356	1 031	30.71
Dotations aux provisions	36 105	40 195	4 090	10.18
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	2 306	963	1 343	139.54
Total II	1 064 447	1 072 876	11 571	1.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	22 073	41 503	19 430	46.82

COMPTE DE RESULTAT

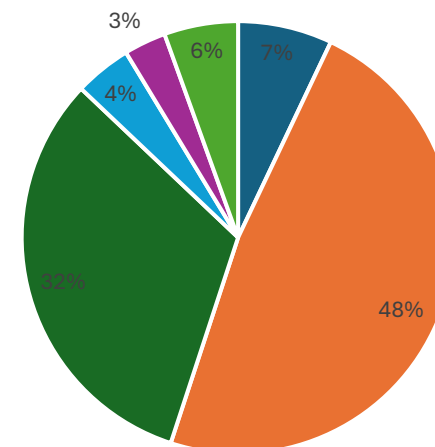
	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 547	3 241	1 694	52.27
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 547	3 241	1 694	52.27
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 547	3 241	1 694	52.27
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	20 526	38 262	17 736	46.35
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	29 895	7 360	22 535	306.16
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	45 978	242	45 737	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	16 083	7 118	23 202	325.94
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 093 816	1 041 974	51 842	4.98
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 130 425	1 073 118	57 308	5.34
5. EXCEDENT OU DEFICIT	36 609	31 144	5 466	17.55

Répartition des charges



- Matériel, équipement, fournitures
- Locations, entretien et maintenance
- Prestations psychologues
- Sous-traitance
- Déplacements et missions
- Frais postaux et de télécommunication
- Autres services extérieurs
- Charges de personnel

Répartition des produits



- Vente de prestations
- Subvention publique - Etat
- Subvention publique - Collectivités
- Dons, mécénat, cotisation
- Autres produits

VII- Perspectives 2026

L'année 2026 s'annonce riche de défis et de projets ! Elle s'ouvrira sur une célébration importante : **les 50 ans du CIDFF** à l'occasion de la journée du 8 mars.

Nos aspirations pour 2026 sont, elles aussi, toujours nombreuses et ambitieuses :

- La possibilité de **maintenir sur l'ensemble du territoire, le nombre de permanences** que nous avons jusque-là.
- L'ouverture d'un **4^{ème} poste d'ISCG** sur le territoire de Montélimar, toujours en réflexion avec les partenaires
- La perspective d'un **déménagement de nos locaux** : Siège et Accueil de Jour (en urgence).
- Le doublement des **séances individuelles de psychologie** pour les femmes victimes de violences et l'ouverture de ces séances pour les personnes accompagnées par l'emploi, grâce au soutien renouvelé des Entreprises du Cœur
- La formation et la **montée en compétences** de nos équipes sur les **nouveaux enjeux et sujets de société**, notamment les risques masculinistes, les cyberviolences, la prévention auprès des jeunes en matière de consentement, d'harcèlement...
- La poursuite du travail engagé sur la **diversification de nos ressources financières**, avec notamment l'élaboration d'un catalogue des formations et sensibilisations proposées par nos professionnels, afin de mieux communiquer et vendre nos prestations et expertises auprès des entreprises et collectivités
- La volonté de proposer de nouvelles **actions d'accompagnement** sur l'emploi en direction des **habitants des QPV** et sur le champ de la **santé au travail** (santé physique et mentale) qui devient une réelle préoccupation des salariés et des entreprises
- Le maintien de notre activité sur les dispositifs de sécurité tels que les TGD, en lien avec les financements adaptés

Plusieurs gros chantiers d'ordre administratif nous attendent cette année : le renouvellement de notre **agrément CIDFF** auprès de notre ministère de rattachement (ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations), le projet d'**agrément Justice** dans la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences conjugales, le renouvellement de la **convention pluriannuelle avec Valence Romans Agglomération**, la constitution du dossier de **Rescrit Fiscal** pour nous permettre de faire valoir explicitement auprès des entreprises et donateurs privés notre mission d'intérêt général (et les intérêts fiscaux attachés), et la réponse à des **Appels à Projets** correspondant à des missions de cœur de notre activité.

Si nous savons pouvoir compter sur les compétences et l'engagement des salarié-e-s, en 2026 il faudra en plus compter sur les changements d'équipe à venir, qui pourrait modifier pendant quelques temps notre organisation, avec entre autres :

- Le départ en retraite de l'actuelle directrice, Florence Jacques qui aura consacré 27 ans de sa carrière au CIDFF
- L'arrivée d'une apprentie chargée de projets
- Le retour de congé parental de Sarah Mathevon au poste d'ISG nord,
- L'arrivée d'une nouvelle référente à l'accueil de jour,
- L'embauche d'une CIP à temps partiel pour compléter les réductions de temps de travail demandées
- Le retour au poste de chargée d'accueil (congé parental), etc !

Nul doute que ces stimulantes perspectives de travail, le sens trouvé dans nos missions, notre expertise et professionnalisme avéré depuis 50 ans, la force et le courage trouvés auprès des personnes que nous accompagnons, nous permettront de relever ces défis et d'aborder cette année avec envie et sérénité.

Remerciements

L'ensemble des actions à destination des publics que nous menons est **dispensé gratuitement**.

Vous pouvez nous **soutenir financièrement** :

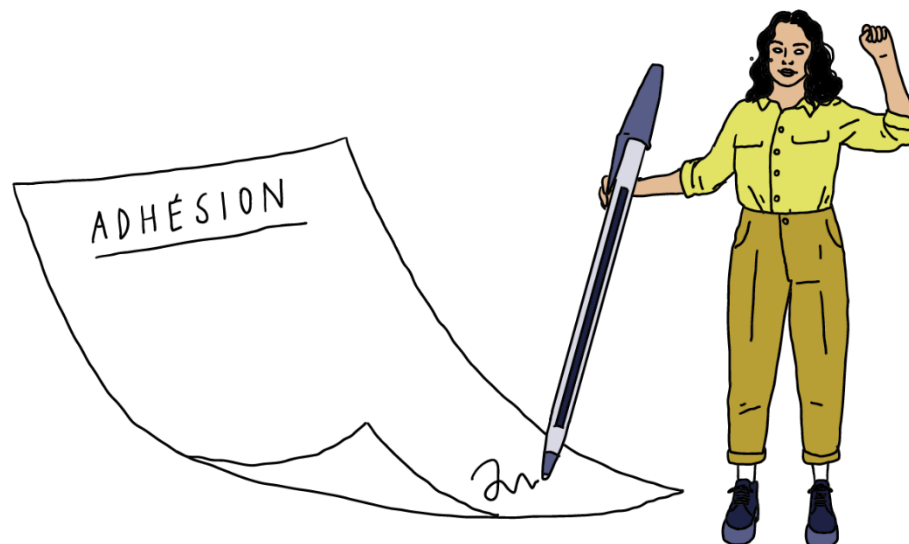
Par **un don** déductible de vos impôts en scannant le QR code

Ou **une adhésion** (15€) au CIDFF.



Pour toute information,

Vous pouvez nous joindre via contactcidff@cidffdrome.fr ou au **04.75.82.06.10**



Toute l'équipe du CIDFF vous remercie pour votre attention !

